



# LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC

www.adiac-congo.com

N° 2934 - JEUDI 8 JUIN 2017

## PRODUITS PÉTROLIERS

# Nouvelle hausse du prix du carburant

La nouvelle structure des prix des produits pétroliers publiée par le ministère de l'Économie est sans appel. Le litre d'essence passe de 1.650 CDF à 1.730 CDF et celui du gasoil de 1.640 CDF à 1.720 CDF, soit une hausse de 35 FC par rapport à la dernière augmentation. Ce nouveau réajustement est la conséquence d'un accord conclu en 2014 entre les opérateurs du secteur et le gouvernement autour d'une hausse de prix par pallier afin d'éviter des conséquences sur « la vie sociale ».

Cette augmentation du prix du litre va sûrement avoir une incidence sur le prix des transports à Kinshasa, mais aussi sur ceux des biens et services. Sans attendre les instructions de l'autorité urbaine à ce sujet, des conducteurs véreux ont déjà majoré les prix de courses en taxis ou taxis-bus sur certains tronçons.

Page 7



Un pompiste approvisionnant un client en carburant



Des déplacés du Kasai central

## ENQUÊTE INTERNATIONALE SUR LES VIOLENCES AU KASAÏ

# Le « Oui » mais, de Kinshasa

La RDC n'est pas opposée à une « collaboration de l'Onu » dans l'enquête sur les violences au Kasai, mais devra garder la direction de l'enquête, a précisé le ministre des Droits humains Marie-Ange Mushobekwa. Le gouvernement, a-t-elle ajouté, reste ouvert à tout appui logistique et technique de l'Onu concernant notamment les investigations en rapport avec l'assassinat de Sharp et Catalan

et d'autres Congolais par la milice de Kamuina Nsapu.

A noter que cela faisait trois mois que le haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme demandait qu'une commission d'enquête du Conseil soit mise sur pied sur ces violences qui durent depuis plusieurs mois dans ces provinces où l'Onu et des ONG disent avoir découvert plusieurs charniers.

Page 5

## PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION

# Jacques Ndjoli, André Mbata et Georges Kapiamba ont décortiqué l'Accord de la Saint-Sylvestre

La conférence-débat tenue le lundi 5 juin 2017, au Centre Carter, à Gombe, a permis aux professeurs Jacques Ndjoli et André Mbata ainsi qu'au président national de l'Association congolaise pour l'accès à la justice, Me Georges Kapiamba, d'évaluer l'application de l'accord de la Saint-Sylvestre et le processus électoral tout entier, qui devraient permettre le rétablissement de l'ordre constitutionnel en RDC.

Ces trois scientifiques et politiques congolais regrettent que cet accord souffre encore de sa non-application, six mois après sa conclusion par les différentes parties prenantes.

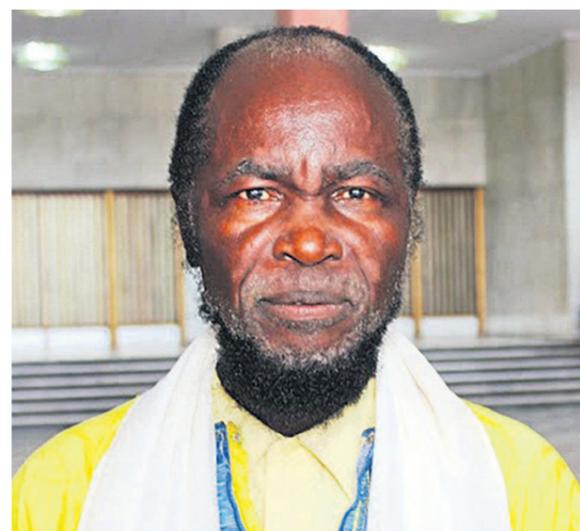
Page 7

## RELIGION

# Où est passé le Gourou Ne Muanda Nsemi ?

Depuis son évasion du 17 mai de l'ex-prison de Makala, le chef spirituel de Bundu Dia Kongo reste invisible, alimentant les rumeurs de toute sorte quant à son nouveau sort, allant jusqu'à créditer la thèse d'une disparition mystérieuse. Pour beaucoup, il aurait trouvé refuge à l'ambassade de la Belgique. Vérification faite, il s'avère que l'intéressé n'a jamais mis les pieds dans l'enceinte de cette représentation diplomatique ni sollicité l'asile comme cela s'est répandu sur la toile. Dans un contexte de flou entretenu par son évasion au regard des zones d'ombre qui l'entourent, Ne Muanda Nsemi de son vrai nom Zacharie Badiengila aurait, d'après certaines langues, rejoint son terroir de Luozi, à défaut de payer de sa vie ou encore, de disparaître, une faculté que lui reconnaissent ses affidés.

Page 2



## ÉDITORIAL

## Pont

Le temps n'est plus très éloigné où les deux capitales les plus proches du monde, Brazzaville et Kinshasa, ne dépendront plus comme aujourd'hui de l'air et de l'eau pour échanger, commercer, mais seront en relation permanente par voie de terre, si l'on peut dire, grâce au pont rail-route qui liera l'une à l'autre les deux rives du puissant fleuve Congo.

Longtemps perçu comme une illusion, un rêve, un mythe cet ouvrage s'impose d'ores et déjà comme une réalité puisque de part et d'autre de l'immense bassin du Pool s'organisent les voies routières, les zones industrielles, les cités, les écoles qui, demain, feront de ces deux espaces l'un des plus grands centres économiques de notre continent.

Face à une telle évidence le monde de la presse peut-il rester placide, voire même indifférent, et attendre pour bouger lui aussi que des fondements en cours d'édification de part et d'autre du fleuve surgisse le puissant ensemble auquel les Congolais des deux rives aspirent depuis longtemps, depuis bien longtemps ? Evidemment non car ce serait commettre une erreur qui nous serait reprochée à juste titre.

C'est la raison pour laquelle naît aujourd'hui *Le Courrier de Kinshasa*, ce quotidien que vous tenez entre vos mains qui entend, tout comme *Les Dépêches de Brazzaville*, accompagner dans le domaine de l'information le formidable mouvement de rapprochement qui s'accélère de jour en jour et qui donnera naissance à une zone d'activités multiples qui elle-même boostera comme on dit en langue populaire, la marche de l'immense Bassin du Congo vers le développement durable.

*Le Courrier de Kinshasa* entend bien s'inscrire lui aussi dans l'Histoire, à sa place qui certes est modeste, comme l'un des ressorts du puissant mouvement qui se dessine dans cette partie du monde. Par les informations, les réflexions, les analyses qu'il diffusera quotidiennement six jours sur sept il vous aidera à décrypter le présent pour mieux anticiper et préparer le futur. Nous vous remercions par avance de l'attention que vous lui porterez.

*Le Courrier de Kinshasa*

## RELIGION

## Où est passé le Gourou Ne Muanda Nsemi ?

**Depuis son évasion du 17 mai de l'ex prison de Makala, le chef spirituel de Bundu Dia Kongo reste invisible, alimentant les rumeurs de toute sorte quant à son nouveau sort allant jusqu'à créditer la thèse d'une disparition mystérieuse.**

Où serait passé le très mystique Ne Muanda Nsemi, le gourou de la secte magico-spirituelle Bundu

Dia Kongo ? La question taraude bien des esprits tant à Kinshasa que dans l'arrière-pays où l'on ne s'explique pas le mutisme qui l'entoure après les événements du 17 mai. Aucune indication n'est fournie, à ce jour, sur le sort de Zacharie Badiengila (de son vrai nom) présenté comme l'évadé de luxe parmi les détenus ayant pris les

larges dans la foulée de l'attaque de l'ex prison de Makala dans la nuit du 16 au 17 mai. Une photo prise dans la mêlée de cette évasion massive montrant le leader de BDK à l'extérieur du site pénitentiaire encadré par des jeunes gens hystériques guidant ses premiers pas en tant qu'homme libre, avait le lendemain fait le tour des



Ne Muanda Nsemi (au milieu) avec deux membres de son mouvement BDK

réseaux sociaux. D'où question : Quelle direction avait prise Ne Muanda Nsemi et pour quelle destination ? Là, les spéculations vont dans tous les sens. Ce qui trahit le doute ou mieux l'incertitude qui étreint l'imaginaire collectif quant au nouveau lieu de refuge du vieux chef spirituel. Pour beaucoup, Ne Muanda Nsemi aurait trouvé refuge à l'ambassade de la Belgique étant entendu que sa sécurité n'était plus garantie après son escapade. Vérification faite, il s'avère que l'intéressé n'a jamais foulé l'enceinte de l'ambassade ni sollicité une demande d'asile comme cela s'est répandu sur la toile. Mais là où l'équation se complique, c'est lorsque ses affi-

dés minimisent les faits au point de soutenir la thèse d'une « manipulation du pouvoir » destinée à créer une psychose généralisée. A quelle fin ?, pourrait-on s'interroger. Le pouvoir aurait-il intérêt à planifier ces sorties en masse des détenus au nombre desquels figurent des bandits de grand chemin pour insécuriser sa propre population ? Des questions qui valent leur pesant d'or dans un contexte de flou entretenu par l'évasion de celui qui est présenté, à tort ou à raison, pour un « vrai-faux » fugitif. Un cadre du mouvement BDK a même poussé l'outrecuidance jusqu'à alléguer que Ne Muanda Nsemi est toujours incarcéré à l'ex prison centrale de

Makala. Alors là, c'est la totale, pour cet originaire de Luozi, territoire établi entre la frontière du Congo-Brazzaville et celle de l'Angola ! D'aucuns pensent qu'à défaut de disparaître (une faculté que lui reconnaissent ses partisans), cet adulateur de Simon Kimbangu se serait niché dans son terroir, loin de la curiosité ambiante des Kinois toujours à l'affût de ses moindres faits et gestes. Autant dire, à la lumière des contradictions auxquelles renvoie les différentes opinions, que le leader de Bundu dia Kongo devenu curieusement aphone depuis lors, fait toujours l'objet de recherches intenses de la part des autorités.

Alain Diasso

## ADIAC

Le courrier de Kinshasa, une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila  
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

## RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa  
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Culture : Nioni MAssela  
Sports : Martin Enyimo  
Relations publiques : Adrienne Londole  
Service commercial : Stella Bobe  
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kalonji  
Distribution et vente : Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, Avenue du port, immeuble Forescom, 1er niveau, commune de la Gombe - Kinshasa / RDC  
Tél. (+243) 015 166 200

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nounougou  
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé  
Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia  
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys  
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika  
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

## ÉDITION DU SAMEDI :

Meryll Mezath  
(Rédactrice en chef), Durlly Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara Commercial : Mélaïne Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

## MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)  
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

## INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

## ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Chef de service : Abira Kiobi  
Suivi des fournisseurs :  
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie :  
Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

## Coordinatrice, Relations publiques :

Adrienne Londole  
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré  
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna  
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto  
Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani  
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.  
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mombélé Ngon

## TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

## INTENDANCE

Assistante : Sylvia Adhdas

## DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse  
Assistante : Marlaine Angombo

## IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo  
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi  
Gestion des stocks : Elvy Bombete  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317  
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

## INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

## LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispian Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

## GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.  
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepêchesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /  
Tél. : (+242) 05 532.01.09  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

## INTERVIEW

# Ne Kunda Nlaba : « L'histoire de Kimpa Vita mérite d'être connue dans le monde entier »

**Producteur, réalisateur, scénariste, monteur, acteur et politologue africain, Ne Kunda Nlaba a réalisé le documentaire « Kimpa Vita : La Mère de la Révolution Africaine » qui sera diffusé à Kinshasa en juillet prochain.**

Les Dépêches de Brazzaville : Qu'est-ce qui vous a poussé à réaliser votre dernier film « Kimpa Vita »? Pourquoi avoir choisi de raconter l'histoire de ce personnage ?

Ne Kunda Nlaba : le choix de réaliser ce documentaire vient tout d'abord du besoin et de l'urgence qu'a le peuple africain actuellement de se réapproprier et d'écrire sa vraie histoire. Nous avons connu beaucoup d'événements dans notre passé. Beaucoup de grands personnages historiques africains et Kongo qui ont marqué l'histoire et qui se sont battus demeurent inconnus ou moins connus. Ils sont peut-être connus à travers de mauvaises versions ou des versions falsifiées et racontées par les Occidentaux ou par l'opresseur. En outre, le personnage Kimpa Vita m'a beaucoup fasciné vu sa contribution dans la lutte contre l'esclavage qui a ravagé notre continent et détruit notre puissant royaume Kongo. À l'époque, le royaume Kongo et l'Afrique étaient envahis, détruits, pillés... Ses filles et ses fils réduits en esclavage, massacrés et déportés. Et voir une jeune femme de 20 ans se lever et faire face à l'opresseur parmi tant d'hommes qu'il y avait dans le royaume, c'est extraordinaire. Cette histoire mérite d'être connue dans le monde entier et Kimpa Vita mérite un hommage digne de son nom.

LDB : Quel est l'enjeu du film ? Quel message vouliez-vous faire passer ?

NKN : l'idée derrière ce film est de promouvoir la personne de Kimpa Vita et son combat, et, en même temps, faire la promotion du royaume Kongo et de l'histoire africaine en général. L'histoire de Kimpa Vita est tellement importante que ça peut influencer tous les Africains, femmes et hommes dans divers domaines de la vie. Elle est un modèle de courage, de résistance et d'aspiration à la liberté. Elle nous apprend à être fier de ce qu'on est, à être fier de notre couleur de peau, de nos origines, de notre culture et aussi de notre spiritualité africaine qui a existé bien avant l'arrivée des Occidentaux en Afrique subsaharienne au 15<sup>e</sup> siècle.

LDB : Comment avez-vous vécu

le fait de vous plonger dans cette histoire ?

NKN : C'était une expérience très intéressante et difficile en même temps. J'ai effectué mes études en R.D.Congo jusqu'au niveau universitaire, mais je n'ai pas eu l'opportunité, à travers l'école, d'étudier l'histoire de Kimpa Vita et d'autres grandes figures comme Simon Kimbangu. Ce qui est dommage, car nous avons étudié suffisamment l'histoire de l'Europe, la révolution française, Jeanne D'Arc, Napoléon Bonaparte et autres mais nous avons juste survolé notre propre histoire. Donc, j'ai découvert Kimpa Vita à peine en 2006 à travers le centre d'éveil spirituel africain « Vuvamu » à Kinshasa. Ce qui m'a permis de maîtriser le sujet. Mais, un tel sujet qui date de plusieurs siècles et qui est occulté, a rendu difficile la compréhension auprès de certaines personnes. Il était difficile de trouver des personnes qui pouvaient soutenir le projet. C'est grâce à la passion et la ténacité qu'on s'est battu jusqu'au bout. Mais cela m'a permis de faire des découvertes, notamment celle de l'Angola et des traces du royaume Kongo.

LDB : En combien de temps avez-vous réalisé le film et quels sont les défis auxquels vous avez dû faire face ?

NKN : Nous avons à peu près pris 2 ans et demi pour concrétiser ce grand projet. Nous avons débuté le développement et la pré-production depuis 2013 et nous avons réalisé les premières interviews la même année pour nous aider à faire une bande d'annonce. Nous avons continué et achevé la production en 2015 puis fini avec la post-production en Juillet 2016. Les difficultés financières ne nous ont pas permis de faire le travail dans le délai prévu. Voilà pourquoi il y a eu aussi ce décalage. Nous avons tourné des interviews à Paris, à Milan, à Kinshasa, à Luanda et à Mbanza Kongo (la capitale du royaume Kongo) où nous avons aussi tourné quelques scènes de reconstitution avec les acteurs de la ville. Le documentaire est une symbiose de la narration, des interviews des portraits historiques, des images que nous



Ne Kunda Nlaba

avons créées spécialement pour le film et des vidéos de reconstitution de certaines scènes de l'histoire. Nous avons aussi composé 2 chansons originales qui seront aussi disponibles en ligne sur Itunes. Faire un travail pareil sur un personnage historique de plusieurs siècles passés, et vu que nous sommes confrontés à un problème de falsification historique, ce n'était pas si facile que ça. Je dois relever aussi un autre problème sérieux de quelques divergences dans les écrits des missionnaires catholiques, des historiens européens et des historiens/écrivains africains. Malgré ça, nous sommes plus penchés sur la version des mouvements d'éveil spirituel negro Africain, notamment celle du centre Vuvamu basé à Kinshasa en R.D.Congo qui fait un grand travail de restauration de notre histoire, et aussi la ver-

suelles (photos/vidéos) car elles n'existaient pas dans le temps, à part quelques portraits laissés par les missionnaires catholiques de l'époque.

LDB : Comment le film a-t-il été accueilli dans les différents festivals où il a été projeté ? Le public découvrait l'histoire de Kimpa Vita ou bien il la connaissait déjà ?

NKN : Le film a été très bien accueilli par le public dans des festivals et aussi dans des grandes premières que nous avons organisées dans plusieurs villes du monde, car le public présent attendait ce film depuis plusieurs années. Il y a eu des pleurs et de la joie en même temps. Dans le public, il y a des gens qui connaissent l'histoire et le personnage mais pour beaucoup d'entre eux c'est une découverte. Mais en réalité, le film a permis au public de découvrir des choses jamais entendues nulle part. Même ceux qui connaissent l'histoire, affirment avoir appris beaucoup de choses et obtenu des précisions. Donc, le film a répondu aux questions des Africains. Ce qui fait que partout où nous sommes passés, nous avons reçu des standing ovations. La première mondiale de diffusion du film a eu lieu à Luanda le 04 août 2016 au centre culturel Brésil-Angola. Nous avons ensuite diffusé successivement le film le 11 août 2016 à Mbanza Kongo en Angola en passant, à Paris le 29 octobre 2016 au Cinéma le Brady, à Londres le 11 novembre 2016 au cinéma Peckhamplex, à Bruxelles le 02 décembre au cinéma Aventure au festival Congolisation en janvier 2017, au festival international du film panafricain de Cannes en avril 2017, le Festival Afrikamera en Pologne en mai 2017 et tant d'autres.

LDB : Avez-vous pu retrouver les traces de la famille de Kimpa Vita ou du moins avez-vous effectué des recherches ?

NKN : Malheureusement, le temps et les contraintes budgétaires ne nous ont pas permis de concrétiser tout ce qui était prévu dans notre planning, notamment de rencontrer la famille biologique. Sa descendance, a-t-on appris, réside dans un village d'Angola. Nous qui n'habitons pas l'Angola, et sommes partis pour une première fois et directement pour le tournage, on ne connaissait pas l'environnement. Il était très difficile de rechercher sa descendance suite aux réalités du terrain. Mais ce n'est que partie remise, on pourra le faire prochainement.

LDB : Vous prévoyez de diffuser le film à Kinshasa fin juillet. Qu'est-ce qui est prévu exactement ? Où le film sera-t-il diffusé ?

NKN : Le mois de juillet, c'est le mois Kimpa Vita, car elle a été brûlée vive le 02 juillet 1706. Et chaque année, de grandes manifestations sont organisées à son honneur à travers le monde par quelques mouvements panafricains. C'est ainsi que nous sommes décidés de faire cette grande première à Kinshasa en fin juillet 2017 au Ciné Kin et au théâtre de Verdure dans le cadre des 310 ans de Kimpa Vita. Une conférence de presse sera organisée quelques jours avant puis la grande projection du film suivie d'une séance de questions/réponses. Par la suite, nous allons procéder à plusieurs diffusions dans plusieurs villes et sur des chaînes de télévision. Mais avant ça, le film sera également diffusé au Congo International Film Festival dans la ville de Goma le 18 juillet 2017.

LDB : Quels sont vos projets cinématographiques ?

NKN : Pour l'instant je suis en train de travailler sur le long-métrage de fiction « Afro Beat » un film de compétition dance Afrobeat qui sera entièrement tourné à Londres bientôt. Le film met en valeur la musique Afrobeat mais traite en même temps des problèmes d'emploi, de racisme et de discrimination que subissent les noirs. En dehors de ça, je suis en train de travailler sur un documentaire sur le royaume Kongo. Et en juillet 2017, nous lancerons les préparatifs de Kimpa Vita version fiction qui sera tournée l'année prochaine, car le projet Kimpa Vita se décline en trois versions : documentaire, fiction et animation.

Patrick Ndongidi



L'affiche du film

sion de peuple Kongo ou des historiens/écrivains Kongo. Hormis cela, l'autre grande difficulté était le manque des archives vi-

## RÉVISION DU CODE MINIER

## Le gouvernement reprend un processus stagnant depuis mars 2015

**À cette date, l'ancien Premier ministre, Augustin Matata Ponyo, a soumis à l'Assemblée générale, pour examen et adoption, le projet de loi portant Code minier de la RDC dans sa dernière version de novembre 2014. Le 6 juin 2017, soit plus de deux ans plus tard, la chambre basse a enfin lancé le débat général sur une question vitale pour le pays, au regard de la situation économique et financière alarmante. Les autorités congolaises sont décidées à doter rapidement le pays d'une législation minière plus « équilibrée ».**

Après 15 ans d'application, le Code minier initié en juillet 2002 se fait un peu vieux pour répondre efficacement aux enjeux actuels d'un secteur en perte de vitesse. Chaque tentative de lancer un processus de révision, avec le plein appui de la Banque mondiale, a toujours suscité une certaine tension dans les milieux des affaires. En effet, les opérateurs du secteur craignent une remise en question des engagements du gouvernement. Cette fois, l'Assemblée générale a bien lancé le débat général sur le projet de loi portant modification et complétant la loi n°007 du 11 juillet 2002 relative au Code minier. A l'As-

semblée nationale, le ministre des mines, Martin Kabwelulu, est intervenu personnellement pour présenter le contexte de la révision du Code minier, le bilan du Code minier de 2002, les principales modifications contenues dans le projet de loi et les avancées réalisées depuis le dépôt de ce projet.

Malgré une tendance qui a commencé à se dessiner depuis des années en faveur de la révision, le bilan du Code minier de 2002 reste globalement positif. Le Code minier de 2002 a apporté des innovations majeures par rapport à la législation minière de 1982. En effet, la nouvelle loi s'est voulue plus compétitive, notamment, dans la procédure d'octroi des droits miniers de carrière et le régime fiscal et d'échange plus incitatif pour les investisseurs. Comme l'explique Martin Kabwelulu, son application a permis d'augmenter le nombre d'entreprises et d'investisseurs dans le secteur minier.

Les droits miniers sont passés de 679 à 2 426 en 2016. Par ailleurs, l'une des plus grandes réussites du Code minier est l'augmentation de la production des matières premières dont le cuivre qui est passé de 27 300 tonnes en 2002 à plus

d'un million de tonnes en 2016.

Depuis le discours de Joseph Kabila en décembre 2011, le pays a exprimé officiellement son désir de réviser son Code minier. Une commission chargée de cette révision a été installée dès 2012. Elle a travaillé en collaboration avec les ministres concernés et les régies financières. L'idée était tout simplement de rendre la loi plus équilibrée. En novembre 2013, un atelier tripartite a regroupé les experts du gouvernement, de la société civile et des régies financières, en collaboration avec deux experts recrutés par la Banque mondiale. À cette occasion, les participants ont reconnu unanimement l'urgence de modérer le régime fiscal et douanier de manière à le rendre plus compétitif et à harmoniser les vues au regard des divergences. Un mini-atelier a été initié en mars 2014 pour l'élaboration d'une nouvelle version de l'avant-projet de loi déposé au Parlement une année plus tard, en mars 2015, par Augustin Matata Ponyo.

Pour le secteur privé, il est important que cette révision du Code minier prenne en compte les impératifs de l'amélioration du climat des affaires et des investissements.

Le grand défi, selon lui, est de maintenir et même renforcer les clauses de stabilité contenues dans le Code en vigueur. Il faut également reconnaître la volatilité des recettes et prendre toute la mesure du fardeau fiscal supporté par les opérateurs du secteur, surtout en cette période particulièrement difficile. Le secteur privé a invité le gouvernement à assurer un régime stable, prévisible et transparent. La Fédération des entreprises du Congo comptait même initier une feuille de route, secteur par secteur, pour la soumettre directement au président de la République. Tout chambardement, met-elle en garde, risquerait de produire l'effet contraire. Une position apparemment rejetée par la Banque mondiale qui rappelle l'urgence de finaliser les révisions du Code minier pour améliorer la gouvernance du secteur et augmenter sa taxation effective. Pour arriver à mobiliser des ressources, l'institution de Bretton Woods reste convaincue que la RDC a besoin d'adopter et d'appliquer des cadres administratifs et institutionnels crédibles, y compris l'adoption des amendements au Code minier.

Laurent Essolomwa

## Delly Sesanga : « les violences au Kasai ont fait plus de 3.000 morts »

**Le député de l'opposition a estimé vendredi à plus de 3.000 morts depuis le début de l'année le bilan des violences entre une rébellion et les forces de sécurité au Kasai, dans le centre de la République démocratique du Congo.**

«Le total actualisé des cas de décès liés aux violences dans les provinces du Kasai-central et du Kasai est de 3.302 depuis janvier 2017 à ce jour», a déclaré à l'AFP le député de l'opposition Delly Sesanga, élu de Luiza, territoire de la province du Kasai-central d'où est partie en septembre dernier la rébellion Kamwina Nsapu. Il a dit se fonder sur « une compilation non exhaustive des décomptes faits par nos cellules de l'Envol (son parti politique, ndr) dans les deux provinces ». M. Sesanga a ajouté qu'« en plus du grand chef Kamwina Nsapu et de ces milliers de morts, il y a 17 autres chefs coutumiers exécutés dans les différents territoires ».

Ce décompte dépasse de loin les bilans des atrocités enclenchées dans le Kasai. Depuis septembre 2016, la région est secouée par la rébellion de Kamwina Nsapu, chef traditionnel tué le mois précédent lors d'une opération militaire après s'être révolté contre les autorités de Kinshasa. Selon l'ONU, ces violences qui impliquent miliciens, soldats et policiers ont fait plus de 400 morts, - dont deux enquêteurs de l'organisation internationale assassinés en mars - et causé le déplacement de 1,27 million de personnes. L'armée congolaise a de son côté déclaré à la mi-mai que plus

de 500 personnes avaient été tuées depuis fin mars dans les opérations du Kasai. «Nous avons tué 390 miliciens » et nous avons enregistré « 39 tués dans les rangs des FARDC (forces armées) ainsi que «85 policiers tués », a déclaré à la presse le général Léon-Richard Kasonga, porte-pa-



Delly Sessanga

role de l'armée. Le député Sesanga a accusé «des miliciens organisés en groupuscules d'incendier, de massacrer des populations innocentes et des agents de l'État», déplorant que « l'armée et la police se tourment elles-mêmes contre les civils (...) dans un vrai déchainement des pulsions meurtrières dans l'usage excessif et sans encadrement adéquat de la force » lors des opérations contre les miliciens. « Ce sont des allégations diffamatoires », a réagi sans fournir de bilan le général Jean-Claude Kifwa, commandant de la deuxième zone de défense qui supervise les opérations dans le centre de la RDC, interrogé par l'AFP.

AFP

## Débat autour d'un boss de la mafia

**Toto Riina est mourant en prison. Faut-il le libérer pour des raisons humanitaires ? L'Italie est divisée.**

C'est le combat entre la justice et le bon sens. A 86 ans, le chef suprême de la mafia sicilienne, il capo di tutti Toto Riina lutte contre un cancer en prison. Depuis 1993, le capo incontesté de Cosa Nostra purge une peine à perpétuité à la prison de Parme. Un de ses avocats estime que l'homme étant pratiquement en fin de vie peut aller purger sa peine chez lui, à la maison, puisqu'à cet âge et dans son état il n'est plus nuisible à la société. Il a donc introduit un nouveau recours auprès de la Cour de cassation. Et c'est là que le feu a été mis aux poudres.

Car l'an dernier la Cour de Bologne avait déjà rejeté une telle requête, estimant que le prisonnier pouvait bien suivre son traitement médical en prison sans pour cela recevoir de traitement de faveur. Car Riina, homme en rotondité et à l'apparence d'un pépé tranquille, n'est pas n'importe qui. Quand il régnait sur la mafia sicilienne, ses sentences à lui étaient sans appel. Il a tué, volé, organisé des réseaux et fait exécuter les contrats les plus sanglants par ses hommes de main. Sans pitié pour les condamnés, enfants, vieillards ou agents assermentés.

C'est notamment sous ses ordres que deux juges antimafias italiens de renom, Giovanni Falcone et Paolo Borsellino, ont été tués dans des attentats spectaculaires en 1992 et en 1993. Toto Riina a régné sur la Sicile pendant vingt ans ; vingt ans d'une terreur diffuse dans une région où aucune décision étatique, politique (ou même religieuse, disent certaines langues) ne pouvait être prise sans que la mafia ne soit consultée et ne donne son contentement.

La question désormais est celle de savoir s'il faut assurer au sanguinaire ancien chef de la mafia, comme l'a indiqué la Cour de cassation, « le droit de mourir dignement ». La Cour semble vouloir aller dans le sens d'un élargissement pour des raisons humanitaires, ce qui fait littéralement sauter au plafond les familles de ses centaines de victimes. « Et lui, a-t-il permis à nos parents de mourir dans la dignité ? », s'insurge un des opposants à cette possible décision. « Pas question », disent-ils.

En rejetant un premier recours l'an dernier, la Cour de cassation de Bologne avait pourtant indiqué que Toto Riina présentait encore « un danger de récidive », « une dangerosité notable ». D'autant que l'homme, même pendant ses procès les plus embarrassants, n'a jamais donné signe d'un quelconque repentir. Ou d'une dissociation des actes qui lui collent pesamment à la peau. Au contraire, dans un langage codé, il continuait de donner des ordres secrets à ses tueurs ! Lundi la justice de Bologne a ajouté l'état de santé déplorable de l'ancien boss mafieux comme élément nouveau occasionnant un examen sous un nouvel angle de sa situation.

La justice va donc devoir se prononcer de nouveau, pour savoir si Toto Riina ira finir ses jours et sa peine entouré de ses enfants et petits-enfants, chez lui. C'est désormais la lutte entre une certaine idée de justice et le bon sens citoyen. Faut-il traiter un impitoyable sanguinaire de la mafia à l'aune de ce que disent les lois, ou faut-il suivre une opinion qui n'est pas loin de préférer la loi du Talion : « il a tué sans pitié, qu'on le laisse crever sans pitié dans sa cellule de prison ». Toto Riina est accusé d'avoir commandité plus de 150 assassinats...

Lucien Mpama

## INTERVIEW

## Wendy Bashi : « Mon intention était de documenter ce moment crucial de la vie politique congolaise »

Journaliste et réalisatrice, Wendy Bashi a réalisé le documentaire « Chronique congolaise », diffusé pour la première fois à Bruxelles le 29 mai dernier. Le film relate la « chasse à l'info » de la plus jeune rédaction web du pays « actualite.cd », au cours de la période précédant la date du 19 décembre 2016, qui devait marquer la fin du deuxième mandat du président de la RDC, Joseph Kabila.

Les Dépêches de Brazzaville : Qu'est-ce qui a motivé la réalisation de « Chronique congolaise » ? pourquoi avoir choisi de raconter cette période de l'histoire de la RDC ?

Wendy Bashi : Deux choses. La première est que je suivais depuis un moment les activités de Patient Ligodi via le web. Cela va faire pratiquement deux voire trois ans que ce jeune journaliste me fascine. J'ai suivi de nombreux déplacements qu'il avait pu réaliser dans de grandes rédactions à travers le monde. Je me suis toujours dit que, d'une manière ou d'une autre, je devrais l'approcher et découvrir son travail de près. L'été dernier, je tournais un docu/reportage sur un festival de cinéma autofinancé, je l'ai croisé et le déclic s'est fait. Deuxièmement, en tant que congolaise, la date du 19 décembre 2016 résonnait beaucoup pour moi, non seulement dans ma vie de journaliste mais surtout en tant que personne originaire de ce pays. En septembre 2016, j'étais en RDC en reportage, j'ai couvert les manifestations et je pouvais déjà sentir la tension qui allait se déployer en décembre. Je tenais les deux ingrédients majeurs qui allaient faire mon film ! Un journaliste digital ambitieux qui vient de lancer son média et qui va être confronté à couvrir un moment charnière de l'histoire de la RDC, que demandez de plus ? Cinématographiquement tout y était. Il ne me restait plus qu'à me lancer (Rires).



Wendy Bashi

LDB : Quel est l'enjeu du film et quel message vouliez-vous faire passer ?

WB : Dur de répondre à cette question... ! je ne pense pas que j'ai spécialement un message à faire passer. Mon intention première était de documenter les choses à ce moment crucial de la vie politique congolaise. Un moment crucial qu'une jeune équipe de journalistes voulait à tout prix bien couvrir. Au fur et à mesure de l'écriture du dossier du film, une autre chose s'est imposée à moi (surtout après mon retour de Kinshasa en septembre 2016) : raconter aussi les vicissitudes de la vie d'un journaliste au Congo. Comment exerce-t-on ce métier quand toutes les conditions ne sont pas réunies ? Comment peut-on être un journaliste web accompli dans un pays où le coût de l'Internet reste élevé, dans un pays où, parfois, les autorités coupent le signal Internet ? C'est tout cela aussi que je voulais documenter.

LDB : Comment avez-vous personnellement vécu ce moment charnière de l'histoire de la RDC ?

WB : C'était loin d'être évident, mais j'en sors grandie. A chaque film, on apprend, on rencontre de belles personnes, une équipe formidable, on vit les moments de tension avec beaucoup plus ou moins d'intention. Quand il y a un pépin, on se dit « mince » je ne ferai plus de film. Mais, quelques mois plus tard on retourne sur le terrain (Rires). Mais surtout sur ce film, à un moment je ne maîtrisais pas les choses, je n'avais pas la matière que je voulais, j'ai dû réajuster le dispositif en cours de route, des choses somme toute difficile...J'ai même failli perdre mes rushes. Aujourd'hui j'en rigole mais sur le moment ce n'était pas simple. Je retiens aussi la tension qui ne disait pas son nom le 18 décembre dans la minuscule rédaction d'actualite.cd. Mais surtout, je retiens la générosité de Patient et de ses équipes.

LDB : En combien de temps l'avez-vous réalisé et quels sont les défis auxquels vous avez dû faire face ?

WB : En tout et pour tout nous avons eu, une semaine de tournage et trois à quatre jours de préparation. En amont j'ai écrit le dossier plusieurs mois à l'avance avant de le déposer auprès d'organismes susceptibles de le financer. Les défis restent les mêmes et se cristallisent autour des moyens pour réaliser les films. Si j'étais riche, je ferais des films tous les mois, il y a tellement de belles histoires et sujets qui ne demandent qu'à être racontés et traités.

LDB : Comment le film a-t-il été accueilli lors de sa projection à Bruxelles ?

WB : Globalement, j'ai eu de bons retours après la première projection à Bruxelles. J'espère qu'il sera vu en salle. Ce film étant un film d'atmosphère, celui qui le voit a besoin d'être quasi enveloppé dans une ambiance particulière pour bien le suivre sinon on décroche assez rapidement.

LDB : Quand sera-t-il diffusé à Kinshasa ? D'autres diffusions sont-elles prévues ?

WB : J'espère sincèrement qu'il sera vu à Kinshasa. Le reste de l'équipe d'actualite.cd doit le voir mais surtout le public aussi. Une diffusion est prévue dans les prochains mois sur TV5Afrique.

LDB ; Avant « Chronique congolaise », vous avez réalisé le documentaire « rumeurs du lac ». Comment choisissez-vous les sujets de vos films ?

WB : Très bonne question ! Eh bien je ne sais pas quoi vous dire. Je suis très instinctive. Je dois sentir le sujet, ensuite je dois voir les premières séquences du film dans ma tête, puis le reste suit son cours. Je n'ai pas vraiment de critères de sélection. Les occasions, les sujets de société que je peux traiter avec une dose d'engagement personnel, dès que je trouve un sujet qui ressemble à ce que je viens de dire, je me lance et je fais tout pour qu'il puisse voir le jour (Rires).

LDB : Vous êtes à la fois journaliste et réalisatrice. Comment arrivez-vous à concilier l'objectivité censée caractériser le journaliste et le parti pris qui doit, en principe, guider le réalisateur ?

WB : En plein dans le mil ! Eh bien figurez vous que je ne sais pas (Rires). Ma double identité professionnelle me pose souvent problème. Cette espèce de « schizophrénie » me colle à la peau et je ne sais pas m'en défaire, donc je fais sans me poser de questions. Je travaille actuellement sur un sujet et la question qui revient sans cesse dans ma tête est la suivante : « est ce que tu fais un reportage ou un documentaire ». Du coup même dans l'écriture cela me pose problème. La première chose que je fais quand je commence à écrire c'est de documenter comme quand je vais en reportage, ensuite je pense que je me réconcilie souvent avec moi-même au moment du choix esthétique. Une fois l'intention clairement définie (et Dieu sait le temps fou que ça peut prendre), je m'amuse littéralement dans le choix de l'esthétique et là, clairement, j'emprunte le chemin du documentaire et tout ce qu'il a de beau à proposer.

LDB : D'autres projets de film sont-ils en vue ?

WB : Je viens de finaliser trois documentaires de 26 minutes cette année : Chronique Congolaise, Fickin (diffusé sur TV5Monde et sélectionné au festival du cinéma de Leuven, Goma et Cologne) ainsi que Malinga Kuceza (diffusé sur TV5Monde et sélectionné à Cologne). J'entame la réalisation d'un autre documentaire de 26 minutes et j'essaie de continuer à chercher des fonds pour mon prochain documentaire de 52minutes. Vous savez tout (Rires).

Patrick Ndungidi



Une vue du public lors de la projection du film à Bruxelles

## ENQUÊTE INTERNATIONALE SUR LE KASAÏ

## Le «Oui», mais de Kinshasa

La RDC n'est pas opposée à une « collaboration de l'Onu » dans l'enquête sur les violences au Kasai, mais devra garder la direction de l'enquête, a précisé la ministre des Droits humains Marie-Ange Mushobekwa.

Les choses sont allées très vite. Juste après l'ultimatum de quarante-huit heures lancé par le haut-commissaire aux droits de l'homme des Nations unies mardi

à l'ouverture de la 35<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme à Genève en Suisse demandant à la RDC d'adhérer à l'enquête internationale que s'appropriait à ouvrir l'Onu sur les violences au Kasai, le gouvernement a vite réagit.

C'est par l'entremise de la ministre des Droits humains qu'est venue la réaction de la RDC qui a donné son quitus pour une colla-

laboration à une enquête conjointe sur les violences au Kasai. Une façon pour le pays de rabattre le caquet à tous ceux qui pensaient qu'il avait des choses à cacher. « Kinshasa n'avait rien à cacher », a martelé Marie Ange Mushobekwa citée par radio Okapi tout en nuanciant quant à la conduite des investigations. Le gouvernement congolais, a-t-elle

déclaré, entend garder la direction de l'enquête. « Nous restons ouverts à tout appui logistique et technique et que si l'ONU veut nous envoyer des experts en appui aux enquêteurs congolais pour faire la lumière dans l'assassinat de Sharp et Catalan et d'autres Congolais assassinés par la milice de Kamuina Nsapu, ces équipes sont les bien-

nues », a-t-elle ajouté.

Notons que cela faisait trois mois que le haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme demandait qu'une commission d'enquête du Conseil soit mise sur pied sur ces violences qui durent depuis plusieurs mois dans ces provinces où l'Onu et des ONGs disent avoir découvert plusieurs charniers.

Alain Diasso

## DIVISION 1/PLAY-OFF

# DCMP tombe face à Sanga Balende à Mbuji-Mayi

**Avec deux défaites successives à l'entame de la manche retour du Play-Off de la Division 1, le Daring Club Motema Pembe (DCMP) de Kinshasa voit sa première place au classement être mise à rude épreuve. L'équipe coachée par le technicien congolais Otis Ngoma a été battue par Sanga Balende à Mbuji-Mayi (1-2), après avoir pourtant mené par un but à zéro.**



Daring Club Motema Pembe de Kinshasa

Le début de la manche retour du Play-Off de la 22e édition du championnat national de football s'annonce hypothétique pour le Daring Club Motema Pembe (DCMP). Après avoir été battu à domicile par le TP Mazembe (4-3) en 8e journée, le team vert et blanc de Kinshasa est tombé le dimanche 4 juin 2017 au stade Tshikisha de Mbuji-Mayi, face à Sa Majesté Sanga Balende par un but à deux. Et pourtant, DCMP menait au score à la suite d'un but contre son camp de Bakodila. Mais le buteur-maison des Anges et Saints de Mbuji-Mayi, Lusiel Mandé, a égalisé pour Sanga Balende, avant que Bukasa n'inscrive le but de la victoire du club local.

Le ciel est donc grisaille pour le club coaché par le technicien congolais Otis Ngoma qui a réussi à donner un nouveau visage au club. Leader de la manche aller du Play-Off avec 17 points, DCMP vient d'aligner deux défaites d'affilée, ces deux premières défaites au Play-Off. Avec cette deuxième déconvenue, DCMP pourrait être éjecté du fauteuil de leader. Si Mazembe, V.Club et Renaissance du Congo remportent chacun leurs prochains matchs, ces clubs auront chacun 18 points et dépasseront de fait le DCMP. Aussi la lutte pour les trois places qua-

lificatives s'annonce-t-elle âpre. DCMP a encore cinq matchs pour se refaire le mental et surtout atteindre son premier objectif, de se qualifier pour une compétition africaine, et peut-être avec le bonus de finir champion du Congo. Les poulains doivent se remobiliser mentalement, reprendre la concentration nécessaire et chercher à regagner leur confiance pour la suite de la compétition qui est dans sa dernière ligne droite, aussi n'y aura-t-il pas de cadeau, toute contreperformance sera préjudiciable à la fin.

**Martin Enyimo**

## DCMP évite de justesse une défaite face à Don Bosco à Kinshasa

**Deux buts partout, c'est le score définitif du match à rebondissement entre le Daring Club Motema Pembe et Don Bosco de Lubumbashi, en 10e journée du Play-Off de la Division 1.**

Décidément, les matchs livrés par le Daring Club Motema Pembe (DCMP) sont de plus en plus spectaculaires et pleins de rebondissements. Après les deux défaites de suite contre TP Mazembe à Kinshasa et Sanga Balende à Lubumbashi depuis le début de la manche retour du Play-Off de la 22e édition du championnat national de football, il fallait, pour le club coaché par le technicien congolais Otis Ngoma, sortir de la spirale de la défaite. Et le mercredi 7 juin 2017 au stade des Martyrs, l'adversaire s'appelle le CS

Don Bosco de Lubumbashi. Alors que les Immaculés semblent prendre le contrôle de la partie, les Salésiens de Lubumbashi ouvrent la marque à la 21e minute par le Ghanéen Gladson Awako, ancien du TP Mazembe, qui décoche une frappe lourde hors de portée du gardien de but Mabula. Les joueurs d'Otis Ngoma font le siège du camp de Don Bosco en première période, mais sans succès. Le feu-follet Ricky Tulengi loupe même un penalty très contesté par les joueurs de Don Bosco.

En seconde période, DCMP accentue sa pression dans la moitié du terrain de l'équipe coaché par Isaac Kasongo Ngandu. A force de pression, les Immaculés sont piégés par une contre-attaque conclue par le talentueux Mwin Dibundu à la 53e minute, portant

le score à deux buts à zéro pour les Salésiens de Lubumbashi qui sont sur le point d'imiter les Corbeaux de Mazembe qui s'étaient imposés à Kinshasa face aux Immaculés par quatre buts à trois. Mais DCMP va avoir une superbe réaction, alors qu'un joueur de Don Bosco a écopé d'un carton rouge synonyme d'exclusion. A la 77e minute, c'est Kayembe qui redonne l'espoir aux Immaculés avec la réduction du score. On joue la 90e minute, lorsque Vinny Bongonga égalise d'une retournée acrobatique. Finalement, ce fut laborieux d'éviter une troisième défaite d'affilée au DCMP qui se contente d'un match nul plutôt arraché, en dépit d'une belle remontada.

Au classement, DCMP est encore premier avec 18 points, devant Mazembe (15 points) mais qui compte des matchs en retard, ainsi que V.Club (15 points). Le FC Renaissance du Congo dispose également de 15 points, et joue son prochain match contre le TP Mazembe à Lubumbashi. Don Bosco pour sa part a engrangé son onzième point depuis le début du Play-Off et se place devant Sa Majesté Sanga Balende (10 points). Au bas du classement, il y a Bukavu Dawa et Muungano, deux clubs de Bukavu dans la province du Sud-Kivu.

**M.E.**

## KINSHASA

## L'ARPTC demandée de reporter sa décision visant quatre médias

**L'ONG Freedom for journalist (FFJ) propose une réunion entre les responsables des médias visés, la structure correspondante du Congo-Brazzaville et les organisations de défense de la liberté de la presse, en vue de dégager un consensus beaucoup plus large sur cette question.**

Dans un communiqué publié le 7 juin 2017, l'organisation de défense et de promotion de la liberté de la presse, Freedom for journalist (FFJ), a exhorté l'Autorité de régulation des postes et télécommunication (ARPTC) à reporter, toutes affaires cessantes, sa décision visant Horizon 33, Congo Education broadcast services (CBES), Canal Numérique Télévision (CNTV) et Congo WEB TV, des chaînes de télévision émettant à Kinshasa.

Pour FFJ, en effet, la décision de l'ARPTC va davantage confirmer que les moyens d'Etat sont utilisés pour museler les médias en complément aux accusations de Nations unies portées contre le ministre des médias, accusé d'empêcher la liberté d'expression à travers les médias et d'être auteur d'entraves multiples contre la presse. « Une telle décision de l'ARPTC n'aide nullement le gouvernement à redorer son blason », a déclaré le chargé d'aide juridique et légale à FFJ, Mè Nkashama. FFJ demande instamment à l'ARPTC, souligne ce juriste, de privilégier un nouveau dialogue avec les responsables des médias indexés compte tenu du contexte politique tendu en RDC marqué d'incertitudes sur l'organisation des élections générales où les médias sont l'objet d'incessantes attaques des préda-

teurs de la liberté de la presse.

L'ARPTC, qui avait déjà menacé ces médias le 11 décembre 2015 de cesser de diffuser sur ces fréquences, accuse les médias précités d'utiliser des canaux de fréquence analogiques appartenant à la République du Congo-Brazzaville voisine. « Nous appelons l'ARPTC à associer les responsables des médias visés, la structure correspondante du Congo-Brazzaville et les organisations de défense de la liberté de la presse à une réunion à convoquer pour dégager un consensus beaucoup plus large », a proposé l'avocat.

Dans une autre réaction, FFJ a exigé la libération d'un cameraman de la chaîne publique enlevé au centre du pays. À en croire le correspondant de cette organisation dans la région, Moïse Ntumba Tshibangu a été l'objet d'enlèvement par des miliciens à Demba, à 65 Km de Kananga, alors qu'il était sur une moto en partance pour le village de Bena Mbala pour filmer, à la demande de Dominique Lokono, un national actuellement à Kinshasa, les restes des maisons détruites dans cette bourgade en proie à la barbarie attribuée à la milice de Kamwina Nsapu. « Nous avons pu le joindre, il reconnaît être en captivité mais tout son matériel lui a été ravi, caméra et autres biens personnels. Il est tombé dans une embuscade mais il est en vie, selon son frère qui nous a contactés ce matin », a reconnu Henri Egebe, directeur régional de la RTNC, interrogé par le bureau provincial de FFJ. Cette ONG dit attendre toute la lumière sur cet enlèvement.

**Lucien Dianzenza**

## CYCLISME

## Le Tour international de la RDC 2017 démarre le 15 juin à Goma

Initialement prévu pour le samedi 10 juin 2017, le départ du cinquième Tour cycliste international de la RDC sera donné le 15 juin 2017 à Goma dans la province du Nord-Kivu. Selon le président de la Fédération congolaise de cyclisme (Fecocy), Sylvester Motayo, ce léger report de la date du lancement effectif du Tour, ce changement de programme est dû aux problèmes logistiques et d'horaires d'avions. Il a rassuré que toutes les délégations étrangères sont informées du report. « Tous les participants ont déjà été saisis du report de la date du départ. Ils le savent parce que nous sommes en train de changer les dates des titres de voyage car c'est nous qui les invitons. Le processus de décaissement des fonds pour financer ce Tour est en cours », a-t-il indiqué lors d'une rencontre avec la presse le samedi 3 juin dernier. Sylvester Motayo a également fait part de l'augmentation du nombre de pays inscrits à la course, cas de l'Ecosse qui dépêchera des coureurs à cette cinquième édition du Tour cycliste international de Kinshasa. À propos des cyclistes de la RDC, le président de la Fecocy a noté une nette amélioration de leur performance ; aussi espère-t-il qu'ils remporteront une ou deux étapes du Tour 2017. « Mon ambition serait qu'ils gagnent ce Tour. L'objectif premier est de montrer à la face du monde qu'il y a la paix en République démocratique du Congo et ce Tour prouvera également que la reconstruction est réelle au pays », a soutenu Sylvester Motayo.

**M.E.**



Une phase de jeu du match DCMP contre Don Bosco le 7 juin 2017 à Kinshasa (photo Papy Ngandu)

## PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION

## Jacques Ndjoli, André Mbata et Georges Kapiamba jaugent l'Accord de la Saint-Sylvestre

Ces trois scientifiques et politiques congolais regrettent que cette attente souffre encore de sa non-application, six mois après sa conclusion par les différentes parties prenantes.

La conférence-débat tenue le lundi 5 juin 2017, au Centre Carter, à Gombe, a permis aux professeurs Jacques Ndjoli et André Mbata ainsi qu'au président national de l'Association congolaise pour l'accès à la justice, Me Georges Kapiamba, d'évaluer l'application de l'accord de la Saint-Sylvestre et le processus électoral tout entier, qui devraient permettre le rétablissement de l'ordre constitutionnel en RDC.

Le premier à prendre la parole, le Prof. Djoli, a exposé sur le « Processus électoral : état de lieux et perspectives d'avenir ». Ce scientifique et ancien membre du bureau de la Ceni a rappelé les promesses de la Centrale électorale, de mettre le fichier électoral à la disposition du pays au plus tard le 31 juillet. Le Prof. Jacques Djoli fait, en effet, remarquer que l'enrôlement à Kinshasa prend fin, sauf imprévu, en août prochain. Ce qui l'amène à conclure, par rapport à la promesse sus-évoquée, que la centrale électorale n'est pas pressée pour organiser les élections dans le délai fixé par l'Accord du 31 décembre. A l'en croire, dans ces opérations d'enrôlement, « nous naviguons à vue ». « Tout est organisé pour retarder les élections et avoir un autre glissement », a-t-il conclu, en s'étonnant qu'il n'y ait pas de calendrier électoral jusqu'à ce jour.

Le président de l'Acaj, Mè Georges Kapiamba, a, quant à lui, planché sur « les mesures de décrispation politique,

six mois après l'accord ». Le juriste a regretté le fait que les neuf mesures prises au Centre interdiocésain pour décrisper le climat politique souffrent encore de leur application, six mois après. « Pendant le dialogue organisé par les évêques catholiques, il y avait 427 cas à traiter, parmi lesquels sept emblématiques. Sur les sept, quatre ont bénéficié de la mesure, dont Roger Lumbala, Mbusa Nyamwisi... Alors que les cas Diomi, Katumbi, Muyambo... sont restés lettre morte », a-t-il fustigé. Mè Georges Kapiamba a également dénoncé qu'à ce jour, que l'on soit passé de 427 cas à 531. « Au lieu de libérer les gens, on a encore arrêté davantage après la signature de l'accord qui insiste sur la décrispation de l'environnement politique », a-t-il soutenu, notant que les partis politiques de l'Opposition soient toujours victimes de dédoublement alors que les manifestations politiques sont toujours interdites sur la place publique.

Le troisième orateur, le Prof. André Mbata, a tablé sur la « légitimité des institutions et retour à l'ordre constitutionnel en RDC ».

Le constitutionnaliste a rappelé qu'aucune institution de la République n'est à ce jour légitime. Le président de la République, a-t-il dit, n'est plus légitime car le peuple ne se reconnaît plus dans son pouvoir. Son mandat constitutionnel, a-t-il expliqué, ayant déjà expiré depuis le 19 décembre 2016. Pour le Prof. Mbata, la situation est la même pour les députés nationaux, tombés dans l'illégitimité depuis février dernier, et les sénateurs et les députés provinciaux, depuis une décennie.

Lucien Dianzenza

## PÉTROLE

## Le prix du carburant de nouveau en hausse

Le prix du litre (essence et gasoil) augmente de 4,85% (80 FC) à partir de ce jeudi 8 juin 2017. Ainsi en a décidé le ministère de l'Economie qui attribue ce réajustement à la dépréciation du franc congolais.

La fluctuation du taux de change avec, à la clé, une dépréciation continue du Franc congolais, a un impact négatif sur la situation sociale des Congolais. Chaque jour qui passe voit ces derniers précipiter dans les tréfonds d'un marasme économique sans précédent exacerbé par une inflation difficile à maîtriser. Ce jeudi 8 juin, le prix du litre (essence et gasoil) augmente de 4,85% (80 FC). Une situation qui va, à coup sûr, entretenir le malaise social qui résulte de la rupture

des équilibres macroéconomiques. La nouvelle structure des prix des produits pétroliers publiée par le ministère de l'Economie est sans appel. Le litre d'essence passe de 1.650 CDF à 1.730 CDF et celui du gasoil de 1.640 CDF à 1.720 CDF.

C'est depuis le 10 mars dernier que cette tendance à la hausse des produits pétroliers a été observée. Elle est la conséquence d'un accord conclu à l'époque entre les opérateurs du secteur et le gouvernement autour d'une hausse de prix « par pallier » afin d'éviter des conséquences sur « la vie sociale ». Au lieu d'augmenter le prix à un niveau très élevé qui pourrait impacter négativement sur le social des

Congolais, il a été convenu d'y aller par pallier. Au début du mois de juillet 2014, le litre d'essence à la pompe était passé de 1.400 FC (1,5 dollar américain) à 1.475 FC (1,6 dollar américain). Puis, au mois d'août, il fut procédé à une nouvelle augmentation de l'ordre de 50 FC, soit



Un pompiste en action

0,05 dollar américain. Au mois de mars 2017, une nouvelle augmentation de près de 4,9 % fut décidée avant le réajustement de ce jeudi se situant autour de 5%. Cette augmentation du prix du carburant respecte une convention qui interdit une hausse de 50 %, apprend-on des opérateurs du secteur.

Ce nouveau réajustement va sûrement avoir une incidence sur le prix des transports à Kinshasa, mais aussi sur les prix des biens et services. Sans attendre les instructions de l'hôtel de ville à ce sujet, des conducteurs véreux ont déjà augmenté les prix de courses en taxis ou taxis-bus sur certains tronçons.

Alain Diasso

## INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo  
un acteur économique majeur à vos côtés



\* CONNECTEZ-VOUS

[www.lesdepechesdebrazzaville.fr](http://www.lesdepechesdebrazzaville.fr)  
[www.adiac-congo.com](http://www.adiac-congo.com)

LES DÉPÊCHES  
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ  
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou  
Brazzaville - République du Congo  
[regie@lesdepechesdebrazzaville.fr](mailto:regie@lesdepechesdebrazzaville.fr)



AFRIQUE

# Etude sur le commerce transfrontalier informel

**Une étude de la FAO donne des directives politiques en vue d'associer au mieux la moitié des échanges du commerce transfrontalier aux objectifs de développement.**

Le commerce transfrontalier informel en Afrique pourrait contribuer à l'amélioration des moyens d'existence et à l'intégration régionale à travers le continent, selon l'étude de la FAO, intitulée «Formalisation du commerce informel en Afrique». L'étude bserve que le commerce transfrontalier informel- dont les transactions ne respectent pas la législation locale sur les taxes, ainsi que d'autres règles-représente une part importante des emplois en Afrique subsaharienne (entre 20 et 70%) et le régulariser pourrait stimuler la prospérité tout en améliorant les perspectives d'avenir pour les femmes.

**La moitié du commerce transfrontalier considéré comme informel**

En effet, près de la moitié du commerce transfrontalier intra-africain est considéré comme informel, soulignant ainsi le poids de son rôle invisible, indique la FAO, qui relève que des politiques proactives reconnaissant ce type d'activités, exploitant son potentiel avec pour objectif d'en faire une situation réglementée, seraient préférables plutôt que des approches autoritaires destinées à éradiquer les entrepreneurs ou à les taxer.

«Faciliter la formalisation représente l'unique option politique viable pour le programme de transformation africain en vue de réaliser ses objectifs», a déclaré l'économiste en chef à la FAO, Suffyan Koroma, et principal auteur du rapport. «Malgré l'importante contri-

bution du secteur informel aux économies africaines, les décideurs politiques manquent souvent d'informations sur le commerce informel transfrontalier en raison du manque de données de qualité, cela a freiné le développement de politiques de soutien au secteur », a déclaré Clément Onyango de la Société d'accord et de confiance des consommateurs de Nairobi, une Ong qui co-organise la conférence avec la FAO.

**Un rôle majeur pour les femmes**

Les activités liées au commerce informel transfrontalier sont clairement un choix de second ordre que les personnes font lorsqu'elles n'ont pas d'autres alternatives formelles. Il s'agit principalement de la vente de biens et services, souvent de nature agricole, qui, en période de crises alimentaires

et d'autres chocs, s'est révélée plus solide que les autres chaînes légales.

Cette activité économique, qui s'effectue loin des radars et qui n'implique pas toujours des échanges internationaux, représente près de 40% du PIB en Afrique, soit plus qu'en Amérique latine et en Asie. Le commerce en question est rarement illégal. Dans la plupart des cas, il est considéré comme informel car les personnes impliquées n'ont pas accès aux licences commerciales, aux techniques administratives et aux informations sur les lois liées aux taxes douanières et aux normes d'importations pour agir autrement.

Les femmes constituent la plus grande partie des commerçants informels, qui selon le rapport de la FAO, seraient pour plus de la moitié en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale et représen-

teraient près de 70% de ces commerçants en Afrique australe. Les situations diffèrent selon les régions; en Tanzanie, les femmes dominent le commerce de produits fabriqués, tandis que les hommes gèrent principalement les produits agricoles bruts ou à moitié transformés.

C'est par contre l'inverse au Cameroun. Les femmes et les hommes tendent également à ne pas vendre les mêmes produits alimentaires (produits frais ou aliments de base). Les futures politiques devront prendre ces faits en considération. La Conférence de Kigali s'inscrit dans le cadre des efforts de la FAO actuellement en cours dans le pays, aux côtés d'ONU Femmes et d'autres partenaires de développement, et a pour objectif de permettre aux femmes de mieux exploiter les chaînes agroalimentaires.

Noël Ndong

JUSTICE

## Débat autour d'un boss de la mafia

**Toto Riina est mourant en prison. Faut-il le libérer pour des raisons humanitaires ? L'Italie est divisée.**

C'est le combat entre la justice et le bon sens. A 86 ans, le chef suprême de la mafia sicilienne, il capo di tutti Toto Riina lutte contre un cancer en prison. Depuis 1993, le capo incontesté de Cosa Nostra purge une peine à perpétuité à la prison de Parme. Un de ses avocats estime que l'homme étant pratiquement en fin de vie peut aller purger sa peine chez lui, à la maison, puisqu'à cet âge et dans son état il n'est plus nuisible à la société. Il a donc introduit un nouveau recours auprès de la Cour de cassation. Et c'est là que le feu a été mis aux poudres.

Car l'an dernier la Cour de Bologne avait déjà rejeté une telle requête, estimant que le prisonnier pouvait bien suivre son traitement médical en prison sans pour cela recevoir de traitement de faveur. Car Riina, homme en rondeur et à l'apparence d'un pépé tranquille, n'est pas n'importe qui. Quand il régnait sur la mafia sicilienne, ses sentences à lui étaient sans appel. Il a tué, volé, organisé des réseaux et fait exécuter les contrats les plus sanglants par ses hommes de main. Sans pitié pour les condamnés, enfants, vieillards ou agents assermentés.

C'est notamment sous ses ordres que deux juges antimafias italiens de renom, Giovanni Falcone et Paolo Borsellino, ont été tués dans des attentats spectaculaires en 1992 et en 1993. Toto Riina a régné sur la Sicile pendant vingt ans ; vingt ans d'une terreur diffuse dans une région où aucune décision étatique, politique (ou même religieuse, disent certaines langues) ne pouvait être prise sans que la mafia ne soit consultée et ne donne son contentement.

La question désormais est celle de savoir s'il faut assurer au sanguinaire ancien chef de la mafia, comme l'a indiqué la Cour de cassation, « le droit de mourir dignement ». La Cour semble vouloir aller dans le sens d'un élargissement pour des raisons humanitaires, ce qui fait littéralement sauter au plafond les familles de ses centaines de victimes. « Et lui, a-t-il permis à nos parents de mourir dans la dignité ? », s'insurge un des opposants à cette possible décision. « Pas question », disent-ils.

En rejetant un premier recours l'an dernier, la Cour de cassation de Bologne avait pourtant indiqué que Toto Riina présentait encore « un danger de récidive », « une dangerosité notable ». D'autant que l'homme, même pendant ses procès les plus embarrassants, n'a jamais donné signe d'un quelconque repentir. Ou d'une dissociation des actes qui lui collent pesamment à la peau. Au contraire, dans un langage codé, il continuait de donner des ordres secrets à ses tueurs ! Lundi la justice de Bologne a ajouté l'état de santé déplorable de l'ancien boss mafieux comme élément nouveau occasionnant un examen sous un nouvel angle de sa situation.

La justice va donc devoir se prononcer de nouveau, pour savoir si Toto Riina ira finir ses jours et sa peine entouré de ses enfants et petits-enfants, chez lui. C'est désormais la lutte entre une certaine idée de justice et le bon sens citoyen. Faut-il traiter un impitoyable sanguinaire de la mafia à l'aune de ce que disent les lois, ou faut-il suivre une opinion qui n'est pas loin de préférer la loi du Talion : « il a tué sans pitié, qu'on le laisse crever sans pitié dans sa cellule de prison ». Toto Riina est accusé d'avoir commandité plus de 150 assassinats...

Lucien Mpama



LE COURRIER DE KINSHASA

www.lesdepechesdebrazzaville.com

LE COURRIER DE KINSHASA

**BON PLAN!**

**RECRUTEMENT**



**Distribuez nos produits & Gagnez de l'argent**

**FILLES JEUNES ET DYNAMIQUES**

rejoignez notre équipe marketing



**+243.856.43.6723**

immeuble ex FORESCOM, 1er niveau  
Avenue des Douanes n°4  
Kinshasa, Gombe - RDC

## TERRORISME

## La France propose à l'ONU de déployer une force anti-djihadiste au Sahel

Un projet de résolution présenté au Conseil de sécurité par Paris le mardi 6 juin, et autorisant le déploiement d'une force militaire africaine chargée de combattre les djihadistes dans le Sahel pourrait être voté la semaine prochaine

Le texte souligne que cette force militaire pourrait « utiliser tous les moyens nécessaires » pour combattre le terrorisme, le trafic de drogue et de personnes. Et compte tenu de l'urgence du déploiement de cette force au Sahel, l'ambassadeur de France à l'ONU, François Delattre, espère que la résolution soumise au Conseil de sécurité sera adoptée la semaine prochaine. « Nous ne pouvons pas laisser le Sahel devenir un nouveau havre pour les terroristes de toute la région », a-t-il déclaré.

En mars dernier, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Tchad et le Burkina Faso, qui composent le G5 Sahel, avaient accepté de constituer une force de 5.000 hommes chargée de lutter contre les djihadistes. Le quartier général de cette force sera basé au Mali mais sera sous le commandement séparé de celui des 12.000 Casques bleus de la Minusma, qui sont déployés dans ce pays depuis 2013. Quant à la décision initiale de création de la force conjointe, elle remonte au sommet du G5 Sahel en novembre 2015 à N'Djamena, au Tchad.

Le G5 Sahel espère avoir un mandat de l'ONU d'ici fin juin permettant ensuite de déployer la force, a dit le ministre des Affaires étrangères

du Niger, Ibrahim Yacouba, qui se trouve en déplacement à Bamako.

Lors d'une rencontre annuelle entre la délégation de l'Union européenne et les ministres des Affaires étrangères du G5 Sahel, organisée le lundi 5 juin à Bamako, la chef de la diplomatie européenne, Federica Mogherini, a annoncé une aide de 50 millions destinée à lutter contre la menace terroriste djihadiste. Les pays membres du G5 Sahel sont la cible des attaques terroristes depuis quelques années. Le nord Mali, par exemple, était tombé en mars-avril 2012 sous la coupe des groupes djihadistes liés à Al-Qaïda. Ils ont été en grande partie chassés de cette région par l'intervention militaire internationale, lancée en janvier 2013 à l'initiative de la France, et qui se poursuit actuellement.

Malgré cette intervention de l'opération Serval – depuis devenue Barkane ainsi que de la force onusienne - visant à stopper les groupes djihadistes qui occupaient cette partie du Mali, des zones entières échappent encore au contrôle des forces maliennes, françaises et de l'ONU, régulièrement visées par des attaques meurtrières. Pourtant un accord de paix signé en mai-juin 2015 était censé isoler définitivement ces djihadistes. Et depuis lors, des attaques se sont étendues au centre et dans le sud du pays et le phénomène déborde de plus en plus souvent sur les pays voisins, en particulier le Burkina Faso et le Niger.

Nestor N'Gampoula

## MALI

## Le sommet du G5 Sahel se tiendra le 2 juillet

Ces assises se dérouleront en présence du président français Emmanuel Macron, ont annoncé le mardi 6 juin, les ministres des Affaires étrangères des pays membres du G5 (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad), au terme d'une réunion dans la capitale malienne.

« Le 2 juillet, les chefs d'Etat du G5 Sahel ont décidé d'organiser un sommet spécial au cours duquel ils auront un dialogue direct avec le chef d'Etat français », a déclaré le ministre malien des Affaires étrangères, Abdoulaye Diop, rappelant qu'Emmanuel Macron en avait lui-même émis le souhait. « Ce sommet (en juillet) intervient à un moment où nous assistons à la concrétisation de cette force mixte, qui n'est pas antinomique à Barkhane, mais vient pour compléter », a-t-il ajouté.

De son côté le ministre tchadien des Affaires étrangères, Houssein Brahim Taha, a confirmé cette annonce. « Le président Macron, avec qui nous partageons beaucoup de valeurs, viendra participer au sommet spécial de juillet à Bamako », a-t-il précisé.

En visite au Mali le 19 mai sur la base de l'opération française Barkhane de lutte contre le djihadisme à Gao (nord), Emmanuel Macron s'était dit prêt à se rendre, à l'invitation du président malien Ibrahim Boubacar Keïta, au pro-

chain sommet du G5 Sahel « dans les semaines qui viennent ».

Toujours au sujet du G5 Sahel, l'ambassadeur de France à l'ONU a annoncé mardi que son pays allait demander au Conseil de sécurité d'autoriser la force conjointe destinée à lutter contre la menace djihadiste et les trafics que veut constituer cette force.

Comme son homologue malien lundi, Houssein Brahim Taha a affirmé que le G5 Sahel avait récemment décidé de doubler les effectifs prévus pour cette force conjointe. « Il est convenu d'augmenter de 5.000 encore, donc on prévoit de mettre en place 10.000 hommes pour combattre le terrorisme dans la région (...). Ces 10.000 hommes ont besoin de matériel et d'équipement et cela va se faire grâce au soutien de nos amis », a-t-il déclaré. Le ministre tchadien a, en outre, rappelé les 50 millions d'euros d'aide annoncés lundi par la chef de la diplomatie européenne, Federica Mogherini.

Le nord du Mali était tombé en mars-avril 2012 sous la coupe de groupes djihadistes liés à Al-Qaïda. Les djihadistes ont été en grande partie chassés de cette région par une intervention militaire internationale, lancée en janvier 2013 à l'initiative de la France, et qui se poursuit actuellement. Mais des zones entières échappent encore au contrôle de toutes ces forces.

N.N'G.

**VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO**

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES  
CÉRAMIQUES MUSIQUE

Musée du Bassin du Congo

galerie CONGO ARTS ET EXPRESSIONS

L'ART DANS TOUTES SES EXPRESSIONS de la Tradition à la Modernité

Siège social : 84 bd Denis-Sassou-N'Gessou immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville République du Congo.

## NÉCROLOGIE



Les enfants Packoth et la famille Likibi informent parents, amis et connaissances du décès de leur père et beau fils, Alain Marie-Médard Packoth, administrateur des SAF à la DGAE et enseignant à l'ENAM, survenu le 22/05/2017 en France. La veillée mortuaire se tient, N° 88, rue Lénine à Poto-Poto 2. La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.

## PROGRAMME DES OBSÈQUES DU

## DR CHRISTOPHE SAMBA DÉCÉDÉ LE 30 MAI 2017.

Jeudi 8 Juin 2017 : Date de l'inhumation, selon le programme ci-après :

- 09h00 : Levée du corps à la Morgue Municipale de Brazzaville.
- 10h00 : Recueillement au domicile familial, sur l'avenue Matsoua N° 16, en face de l'ex-cinéma RIO, à Bacongo.
- 12h00 : Office religieux.
- 14h00 : Départ pour le cimetière "Ma Campagne."
- 16h00 : Retour au domicile familial et fin de la cérémonie.



Le directeur de l'Administration et des Ressources humaines a la profonde douleur d'informer le personnel de la Présidence de la République, du décès de Pierre Christophe Douma, attaché au cabinet du chef de l'État, coordonnateur des services des Archives près la Direction de la presse présidentielle. Décès survenu le mardi 30 mai 2017, au CHU de Brazzaville, des suites d'une maladie. La veillée mortuaire se tient, N° 143, rue Ollemé, quartier Mama Mboulé (Arrêt 3 voleurs). La date des obsèques vous sera communiquée ultérieurement.

## RDD

## L'accord avec le PCT fortement critiqué par les militants à Owando

Le vice-président du Rassemblement pour la démocratie et le développement (RDD), Jean Jacques Serge Yhomby Opango a procédé le week-end dernier à Owando, à la présentation des membres du nouveau secrétariat du bureau exécutif du parti mis en place il y a deux mois.

« Avant de commencer notre échange, je tiens à vous signifier que le but de notre séjour ici est de vous présenter la nouvelle équipe du secrétariat de notre bureau exécutif national qui tiendra désormais les destinées de notre parti et non de vous parler des campagnes législatives. Car, nous ne sommes pas encore en phase de précampagne. Donc, n'allez pas spéculer négativement sur ces retrouvailles », a d'entrée de jeu souligné Jean Jacques Serge Yhomby Opango, s'adressant aux militants du RDD à Owando.

## Le RDD pour le respect de l'accord avec le PCT

L'accord de partenariat avec le PCT selon certains membres du RDD ne serait pas respecté en partie. « L'épineux problème qui fait couler les salives au niveau de notre parti est le non-respect de cet accord. C'est pourquoi, nous demandons au vice-président de rompre l'accord avec le PCT qui n'apporte aucun avantage



Les participants (DR)

au RDD, malgré le soutien remarqué du président lors de l'élection présidentielle », a lancé Wilfred Oyendzé, un militant du RDD.

Sur le même sujet, un autre militant, Anatole Dokossanga, a indiqué : « le moment est venu pour que nous puissions défendre les intérêts de notre

parti. Car, à compter de ce jour, nous avons un autre vice-président et une nouvelle équipe. Leur nomination doit leur pousser à être plus sages et corriger les erreurs du passé afin qu'ils soient capables d'orienter leur monde et être à leur écoute. Pour ce faire, il faut changer notre vision de

voir les choses et arrêter avec le désordre ». Sur la question, le vice-président du RDD a demandé à ses militants de retenir

« Il nous a permis de résoudre beaucoup de problèmes et des points discordants qui existaient et opposaient certains fils et filles, membres des partis dans les départements », a dit Jean Jacques Serge Yhomby Opango, ajoutant : « notre bureau a déjà écrit au PCT pour redynamiser les relations entre les deux partis, malheureusement le PCT n'a pas répondu au courrier ».

La réinstallation des cellules d'animation dans les départements : un impératif actuel pour la base du RDD à Owando

Dans le souci de relancer efficacement les activités de leur parti, notamment dans la localité d'Owando, les participants ont recommandé que soient installées et mis en place, les cellules d'animation du parti. « Les campagnes arrivent, nous devons nous organiser pour ne pas être surpris », a précisé, Jeanne Ngala, une sympathisante du RDD.

Notons que la rencontre du vice-président du RDD avec les militants a été précédée de la réception de ce dernier par les deux chefs traditionnels de la localité d'Owando.

Guillaume Ondzé

leur souffle, le temps d'échanger avec le bureau exécutif national avant de revenir vers la base.

Toutefois, Jean Jacques Serge Yhomby Opango a fait une rétrospection sur l'origine et les avantages de l'accord avec le PCT. « L'acte ainsi posé par les deux partis politiques est louable et d'un intérêt signi-

## SANTÉ

## Les associations de lutte contre le cancer exhortées à se regrouper en ligue nationale

La ministre de la Santé et de la population, Jacqueline Lydia Mikolo, a appelé les structures de la société civile luttant contre le cancer à mutualiser leurs efforts et les ressources disponibles au sein d'une seule ligue comme dans certains pays membres de l'Alliance des Ligues Francophones et Méditerranéennes de lutte contre le cancer (Aliam) pour plus d'efficacité.

Les 6<sup>es</sup> rencontres de l'ALIAM/Crédit photo Adiac

Dès que la ligue nationale de lutte contre le cancer sera créée, elle devra être déclarée d'utilité publique, a expliqué la ministre de la Santé lors de l'ouverture des travaux des 6<sup>es</sup> rencontres

de l'Aliam, le 7 juin à Kintélé. Au Congo, il existe plus d'une dizaine d'associations qui luttent contre cette pathologie dévastatrice. Parmi elles figurent notamment, la Fondation Calissa Ikama, l'As-

sociation congolaise de lutte contre le cancer, l'Association congolaise Accompagner, l'Association congolaise des infirmiers pour le bien-être familial, l'Association Solidarité promotion cancer santé...

« (...) Je m'engage à rendre visible et forte cette relation pouvoirs publics-société civile », a indiqué Jacqueline Lydia Mikolo.

Par ailleurs, la ministre de la Santé et de la population a fait état des réalisations du département qu'elle dirige dans la redynamisation de la lutte contre le cancer. Il s'agit de : « La création d'un programme national de lutte contre la maladie, la signature d'un accord avec le laboratoire Roche pour la fourniture des anticancéreux à bas prix, la signature avec Sinopharm pour l'équipe du laboratoire d'anatomie pathologie, la reprise du dialogue avec l'AIEA en vue de l'équipement des services de cancérologie en cours de construction et la réhabilitation du service au CHU », a-t-elle indiqué.

La représentante de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au Congo, Fatoumata Binta Diallo, s'est dit satisfaite de constater que depuis l'adoption de la résolution sur la prévention et la lutte contre les cancers, en 2005 lors de la 58<sup>e</sup> assemblée mondiale de la santé, plusieurs initiatives et stratégies ont été prises. Il y a, entre autres, la Déclaration de Brazzaville 2012 sur les maladies non transmissibles y compris le cancer dans la Région, le lancement en 2013 par l'OMS, du plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 qui vise à réduire de 25% la mortalité prématurée due au cancer et à bien d'autres maladies, a rappelé Fatoumata Binta Diallo. Les conclusions des 6<sup>es</sup> rencontres de l'Aliam ouvertes à Brazzaville sont donc attendues.

Rominiq Nerplat Makaya

# LIVRE Giscard Kevin Dessinga publie « La révolution du bon sens, L'Afrique à l'heure de la maturité, du courage et de la responsabilité »

Edité à Publibook, l'ouvrage du docteur Giscard Kevin Dessinga compte 148 pages et préfacé par le professeur Dario Antiseri, depuis Rome en Italie.

La révolution du bon sens, L'Afrique à l'heure de la maturité, du courage et de la responsabilité, est un essai de cinq chapitres. Il s'agit de : Les retombées d'une rencontre (chapitre 1) ; Lorsqu'un héritage devient un fardeau (chapitre 2) ; Un constat qui fait école et donne à penser (chapitre 3) ; Sur la route de Damas (chapitre 4) ; et L'Afrique à l'heure du courage et de la responsabilité (chapitre 5) ; le tout précédé d'une introduction : sortir de la minorité avant la conclusion intitulée: Agir ou périr.

L'ouvrage est un appel au bon sens, une voie, un chemin. Ce chemin n'est-il pas celui jadis tracé par le Sénégalais Cheik Anta Diop qui se demandait dès 1948 : « Quand pourrait-on parler de l'Afrique ? » Car jusqu'à cette époque, l'Afrique était encore une «terra incognita». Ce chemin n'est-il pas celui du sénégalais Senghor et du martiniquais Aimé Césaire, qui apporte une réponse aux angoisses existentielles ? Le livre contient des hypothèses majeures, épineuses et existentielles pour l'éveil politique de l'Afrique. Il sonne le glas de la prise de conscience de l'Afrique : l'Afrique doit se prendre elle-même en charge. En effet, le sens profond de cette intuition ma-

jeure rejoint le concert des voix réclamant ce que Cheik Anta Diop appelait « la plénitude culturelle ».

Plusieurs interrogations, sont contenues dans ce livre : pourquoi l'Afrique est, et reste encore la risée de tous et la dernière de la classe malgré ses immenses et innombrables richesses du sol et sous-sol ? Comment avoir tout (pétrole, or, diamant, fer, zinc, cuivre, coltan, cours d'eau, espace cultivable, population jeune) et manquer presque de tout ? C'est la théorie des trois C. Autrement, quel est le vrai problème de l'Afrique : pauvreté ou exploitation, injustice ou ignorance, incapacité ou mauvaise gestion et distribution des richesses ? Pourquoi l'Afrique est-elle devenue le carrefour de toutes les pandémies : guerre, faim, soif, Ebola, Sida ? Que manque-t-il réellement à l'Afrique ? L'argent manque-t-il à l'Afrique ? A l'Afrique manquent- t-il des compétences ? Comment sortir l'Afrique de la minorité à un moment historique « zéro polaire » ? Quels sont les défis à relever pour l'avènement de la « révolution du bon sens » ? C'est à toutes ces questions et à bien d'autres que l'auteur tente de répondre.

Mais, par où commencer ? Par l'école, répond-t-il. Il faut enseigner



Le Dr Giscard Kevin Dessinga (DR)

au monde et à l'Afrique qu'à une question sociale il faut une réponse sociale, et à une question d'ordre politique doit correspondre une réponse d'ordre politique, à une question culturelle ou économique il faut une réponse culturelle ou économique.

Pour que l'émergence de l'Afrique devienne une réalité et passe du plan théorique et rhétorique à celui historique et pratique, Giscard Kevin Dessinga propose une voie : La révolution du bon sens. Pour que cela advienne, l'auteur propose une autre théorie, celle des trois P. Plutôt que d'un cri de révolte, il invite son peuple à se réveiller et à se lever, pour éviter un suicide continental.



Du coup le mot d'ordre est donné : spiritualité de la lutte, culture de l'indignation, refus de la complicité, éthique de la responsabilité...

Préfaçant l'ouvrage, le professeur Dario Antiseri, a signifié que la conviction profonde du docteur Dessinga est que « l'Afrique n'a pas besoin de renaitre mais de se réveiller ». Et ce, dans la prise de conscience qu'il y a une voie à suivre avec un engagement sans cesse renouvelé et toute la ténacité que cela exige, c'est bien celle de l'éducation à la rationalité, où par rationalité il faut entendre « la capacité de comprendre, de faire et de vouloir les choses avec la tête et non seulement avec les pieds, les mains, les oreilles et le cœur ».

En Afrique, insiste le docteur Dessinga, « nous sommes indépendants depuis plus de cinquante ans et nous le célébrons chaque année, avec faste et pompe ». Mais, il se demande et s'interroge : les pays africains, du nord au sud et de l'est à l'ouest, sont-ils vraiment et réellement libres et souverains ? A propos sa réponse est tranchante, sans compromission : « On nous a rendus tellement esclaves au point d'aimer et d'adorer nos chaînes, non plus celles de fer, mais celles faites de préjugés, d'ignorance, de superstition, d'égoïsme, de médisance, d'envie ».

C'est pourquoi, commente le docteur Dessinga, « ce qui signifie indigne aujourd'hui en Afrique est le fait que les gens ne s'indignent pas, ne s'indignent plus... L'Afrique est le seul et unique supermarché au monde et dans l'histoire où le prix des marchandises est fixé par l'acheteur et non par le vendeur... On vit dans une espèce d'acceptation fatale et passive de la réalité. »

Rappelons que le docteur Giscard Kevin Dessinga est enseignant-chercheur en philosophie à l'université Marien-Ngouabi, romancier et essayiste. Originaire du Congo-Brazzaville, l'auteur est franciscain et actuellement président de la fondation Notre-Dame d'Afrique.

Bruno Okokana

# SUPERCARRY

## VOTRE PICK UP QUI LIVRE PARTOUT!



LA QUALITÉ JAPONAISE  
AU MEILLEUR PRIX



- FAIBLE CONSOMMATION
- GARDE AU SOL 175 MM
- CHARGE UTILE 760 KG
- MOTEUR 1,2 L
- COMPACTE






\*+650 000 FCFA TTC DE TRANSPORT ENTRE POINTE-NOIRE ET BRAZZAVILLE



Pointe-Noire : 13 Rue Côte Matève  
Brazzaville : Bld Denis Sassou Nguesso  
www.cfaomotors-congo.com

BP 1110 - Tél.: (242) 05 313 29 97 / 05 550 17 78 / 06 665 44 65  
BP 247 - Tél.: (242) 05 313 29 98 / 05 504 93 33 / 06 665 14 39



## ENTREPRENEURIAT

# La 1<sup>ère</sup> édition de la convention internationale d'affaires «Lisanga» se tiendra du 12 au 14 juin

Initiée et organisée par la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers (CCIAM) de Pointe-Noire, la 1<sup>ère</sup> édition de la convention internationale d'affaires Lisanga se déroulera du 12 au 14 juin dans cette ville, capitale économique de la République du Congo.

D'après Sylvestre Didier Mavouenzela, président de ladite chambre consulaire, l'évènement va réunir plus de cent entreprises nationales et étrangères (France, Benin, RDC, Rwanda, Tunisie, Togo, Cameroun) qui vont pendant trois jours échanger autour de leurs besoins, leurs compétences et leur savoir-faire pour susciter des partenariats d'affaires et tisser des liens dans un environnement et des conditions

de travail optimisées.

Au programme de ce rendez-vous économique : des rencontres Be to Be, la visite du port autonome de Pointe-Noire et de la Congolaise de raffinage (Coraf), des exposés sur différents thèmes, un atelier sur les accords de partenariats économiques avec l'ambassadrice de l'Union européenne, une rencontre chez le consul général de France. La convention Lisanga initiée pour promouvoir l'économie congolaise offre la possibilité aux entreprises nationales (dont la participation a été vivement encouragée) de rencontrer sur place des potentiels partenaires et fournisseurs. En raison de la difficulté rencontrée par plusieurs d'entre elles pour s'inscrire et prendre des rendez-vous en ligne, la Cciam



Sylvestre Didier Mavouenzela lors de la rencontre avec les entreprises nationales

a organisé le 19 mai dernier une rencontre de sensibilisation. Après les échanges avec ces entreprises qui ont manifesté leur intérêt, la Cciam a décidé de les accompagner en organisant une formation entièrement financée par elle pour les aider à tirer le

maximum de profit de la convention. L'encadrement destiné à les préparer à appréhender les codes des échanges (Communication, présentation physique, argumentaire) est axé sur la préparation en amont, pendant le rendez-vous après avoir décroché un parte-

nariat et après le rendez-vous. «Nous avons décidé de poursuivre les inscriptions jusqu'à la tenue de la convention en raison de toutes ces difficultés constatées du côté des entreprises nationales pour leur permettre de se rattraper. Les inscriptions se font en ligne sur le site : [www.lisanga.net](http://www.lisanga.net) », a expliqué Sylvestre Didier Mavouenzela.

Notons que la première édition de la convention Lisanga connaîtra la présence du président de la Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones (CPCCAF). Elle est organisée en partenariat avec d'autres Chambres de commerce et d'industrie, des organisations patronales et certaines entreprises de la place.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

## REVENDEICATIONS SOCIALES

## La RDPH se préoccupe du sort des ex-travailleurs de la compagnie de potasse

Une conférence de presse basée sur le mémorandum sur l'affaire des ex-agents de la Compagnie des potasses du Congo(CPC) a été co-animée ce mercredi 7 juin dans la ville océane par Franck Loufoua-Bessi, Emmanuel Loubaki Kaya respectivement responsable des programmes de l'ONG, la Rencontre pour la paix et les droits de l'Homme(RDPH) et président du comité de suivi de ladite affaire.

S'exprimant à l'occasion de cette rencontre, Emmanuel Loubaki Kaya a exposé quelques revendications des ex-agents de la Compagnie des potasses du Congo (CPC) notamment : l'exécution des contrats signés entre le Congo et la France, concernant les assurances, les sinistres survenus, la durée d'exploitation et tous les termes; l'annulation des accords signés



Tribune officielle de la conférence de presse

sans association des travailleurs, ni de leurs représentants suite aux négociations précédant la fermeture de la CPC en 1977; le recalcul des indemnités des ex-agents de la CPC y compris les allocations familiales, en incluant la durée individuelle de travail de chacun d'entre eux; la prise en compte du préjudice subi pour n'avoir travaillé que 9 ans au lieu de 99 ans prévus; la réclamation de paiement de l'indemnité de un million de francs CFA allouée au seul personnel expatrié.

Pour sa part Franck Loufoua-Bessi a rappelé que la République du Congo a ratifié de divers traités et conventions relatives aux droits de l'Homme, au plan régional et international. Ainsi au nom de l'intérêt commun et de la cohésion sociale, la RDPH invite le gouvernement de la République à respecter les dispositions constitutionnelles relatives au droit et au travail; de se conformer au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, en ces

articles 6, alinéa 2 et 7; de procéder à la révision complète des termes relatifs à la réparation du préjudice subi par les ex-agents suite à la fermeture soudaine de la CPC à ce jour; d'exécuter les termes de la convention d'établissement de départ liant le gouvernement français et congolais, s'agissant des assurances et autres; se conformer à la déclaration universelle des droits de l'Homme, et autres instruments juridiques

internationaux pertinents, relatifs aux droits de l'homme La CPC fut une entreprise française de droit privé utilisant un personnel local et expatrié. Elle fut l'une des plus grandes industries d'exploitation et de transformation du sel de potasse en Afrique. Cette unité avait lancé son exploitation le 22 septembre 1968 à 45 kilomètres de Pointe-Noire. Ainsi après neuf années de réalisation de quelques tonnages de chlorure de potassium, une catastrophe survint mettant en branle le début d'un cycle d'événements à l'origine de la cessation définitive de ses activités, au détriment des 1200 travailleurs congolais de cette compagnie dont la majorité d'entre eux ne vit plus.

Notons que deux membres de ce comité de suivi, Bernard Boutahouakou et Célestin Malamou ont aussi pris part à cette conférence de presse.

Séverin Ibara

## COMÉDIE

## Le concours « Stand Up », un projet dédié à l'émergence de nouveaux talents

Organisée par l'Institut français du Congo (IFC), la deuxième édition du concours de comédie « Stand Up » démarre ce mercredi 07 juin au centre culturel Jean-Baptiste Tati Loutard, dans le premier arrondissement de Pointe-Noire et prendra fin le 17 juin dans la salle de spectacle de l'IFC.

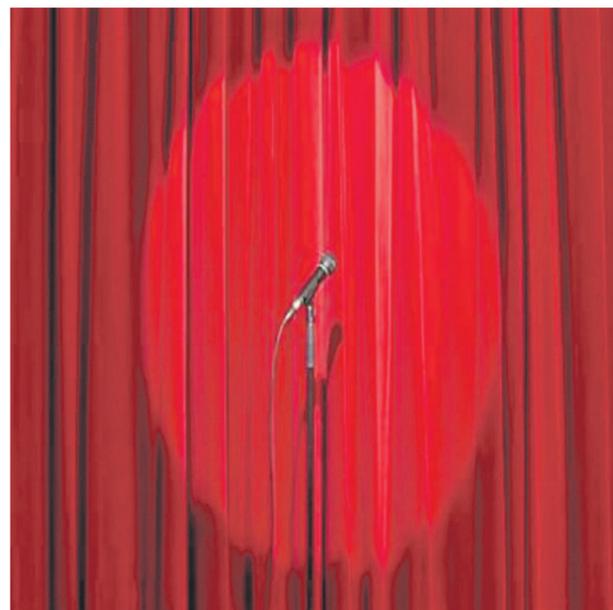
Qui remportera le titre de meilleur comédien cette année dans la ville de Pointe-Noire? C'est la question que tout le monde se pose avant le lancement de la deuxième édition du concours de comédie « Stand Up » qui débute ce 07 juin au centre culturel Jean-Baptiste Tati Loutard.

Lancé par l'IFC, le Stand Up est un concours qui permet à de nombreux jeunes, amateurs dans le domaine de la comédie mais également aux professionnels d'exprimer leur talent à travers des spectacles en one man show. Ce concours vise à favoriser l'émergence de nouveaux talents, prêts à donner un nouveau souffle à la comédie congolaise. Pendant la finale, les concurrents vont mettre en jeu toute leur créativité à travers des numéros et scènes comiques et humoristiques, avec une seule idée en tête, parvenir à séduire le public et devenir le meilleur comédien du département.

Les demi-finales amateurs auront lieu les 7 et 8 juin à partir de 18 heures 30 minutes au centre culturel Jean-Baptiste Tati Loutard dans le premier arrondissement et à l'espace culturel Yaro dans le cinquième arrondissement. Puis les finales interviendront le 17 juin à l'IFC à partir de 16 heures 30 pour les amateurs et 17 heures 30 pour les professionnels.

Une seule règle pour ces finales : être

l'auteur de son texte et ne pas dépasser plus de quatre minutes. Chaque concurrent doit présenter un sketch et les gagnants seront recomposés, notamment par une programmation ultérieure dans le cadre de la saison culturelle de l'IFC. En effet, le Stand Up est un art de la



Affiche de l'événement crédit photo «IFC»

parole sans filets, l'adresse au public est directe sans décor et ni mise en scène. Une exposition franche et solitaire dont le public est le seul juge.

Ce concours répond à un double objectif : créer un espace de partage détendu et détecter de nouveaux talents dans une ville qui en recèle beaucoup. D'où l'idée d'un concours de sélection en deux étapes, à savoir, le concours des amateurs ouvert à tous et la finale professionnelle réservée aux artistes ayant déjà une pratique avérée de la scène.

Notons que pendant la délibération du jury, le public aura l'immense plaisir de retrouver Selma Mayala, pour un seul en scène qu'il a préparé à la suite du concours 2016 dont il a été la révélation. Bien connu et aimé comme comédien, sa présence dans le registre du Stand Up avait convaincu tant le jury que l'audience enthousiaste.

Hugues Prosper Mabonzo

## ENVIRONNEMENT

## La journée mondiale des océans peu célébrée à Pointe-Noire

Le 8 juin de chaque année, la communauté mondiale célèbre la Journée mondiale des océans pour rappeler le rôle des océans comme source de vie partout dans le monde. A ce juste titre les villes océanes devraient organiser quelques cérémonies y relatives. Mais le constat est qu'à Pointe-Noire aucun indice n'indique cette journée et même de nombreux habitants ne la connaissent pas.

Célébrée cette année sur le thème : « Nos océans, notre avenir », cette journée est une occasion de rappeler l'importance des océans dans la vie, véritables poumons de la planète terre, car les océans fournissent la plus grande part d'oxygène dont se servent les humains. L'océan atlantique par exemple, en plus de l'oxygène qu'il fournit en abondance, fait de la ville de Pointe-Noire, en parlant de sa position géographique, un débouché naturel dans l'axe de communication prépondérant entre l'Afrique centrale et les eaux internationales. Ne serait-ce que par ces deux raisons, les Ponténégrins, les autorités locales y compris, devraient fixer certains esprits en organisant certaines conférences pour en parler.

Interrogée sur cette journée, Olga Tchibota, une habitante de Pointe-Noire, souligne bien le rôle que jouent les océans dans la vie socio-économique des pays en général et des villes côtières en particulier, mais se dit ignorante de cette date, « Nous savons bien le rôle joué par les océans pour l'espèce humaine en général, et dans l'économie de nombreux pays à villes côtières en particulier. Les océans couvrent, si ma mémoire ne me trahit pas, près de deux

tiers de la surface de la terre et sont le fondement même de la vie de notre planète. En plus de cela, ils sont les grands générateurs de l'oxygène que nous respirons, ils absorbent une grande quantité des émissions de dioxyde de carbone, fournissent nourriture et nutriments et contrôlent nos climats. Nous pensons aussi, poursuit l'oratrice, que les océans d'une façon générale sont les piliers du commerce international, car ils jouent un rôle important dans l'économie mondiale ainsi que dans l'économie nationale par exemple », a-t-elle indiqué

Concernant la Journée mondiale des océans qui se célèbre le 8 juin de chaque année, Tchibota Olga avoue ne pas la connaître : « la date du 8 juin pour la célébration de cette journée ne me dit rien car je ne la connais pas », a-t-elle conclu. On signale qu'en rapport avec cette date, il se tient du 5 au 9 juin au Siège des Nations unies, à New York, une conférence sur les océans. Les premières discussions montrent bien l'importance notoire des océans dans l'économie du monde, mais malheureusement les pressions humaines telles la surexploitation, la pêche illégale et la pollution marine, ont des conséquences

néfastes sur les océans et les mers de la planète terre.

## Les objectifs phares visés par cette journée

Ils sont nombreux, mais on peut citer quelques uns reconnus comme les primordiaux, notamment rappeler l'importance des océans dans la vie quotidienne (véritables poumons de la planète), sensibiliser le public sur l'impact des actions humaines sur les océans, développer un mouvement mondial en faveur des océans, mobiliser et unir les populations du monde sur un projet de gestion durable des océans car ils constituent une source importante de nourriture et de médicaments, ainsi qu'un élément essentiel de la biosphère et rendre hommage à la beauté et à la richesse des océans. Notons que la Journée mondiale des océans a été proposée au Sommet de la Terre de Rio en 1992 pour la première

fois par le Canada. Cependant, une chose est certaine car ce n'est qu'en 2009 que l'Assemblée générale des Nations unies a désigné le 8 juin comme la date de la célébration de la journée mondiale de l'océan (Résolution adoptée par l'Assemblée générale A/RES/63/111, océans et droit de la mer, paragraphe 171). A ses débuts, cette journée était peu suivie, mais aujourd'hui cet événement a une grande ampleur dans le domaine de la sensibilisation à la santé des océans pour une meilleure gestion de ceux-ci et de ses ressources. Par exemple, le Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations unies à New York récompensera au cours de cette édition quelques lauréats du concours annuel de photo océanique.

Une vue de l'océan (DR)

Faustin Akono

**BRALICO**  
BRASSERIES ET LIMONADERIES DU CONGO

## COMMUNIQUE DE PRESSE

## « STÄRK : INIMITABLE, À LA QUALITÉ RE CONNUE ET CONFIRMÉE »

Nous sommes très fiers d'annoncer que la STÄRK a remporté pour la deuxième fois consécutive, la Médaille D'OR du concours international MONDE SELECTION à Bruxelles.

STARK qui est mise à l'honneur pour une nouvelle fois est une bière unique au Congo, de première qualité 100% MALT et 100% Congolaise, elle ne cesse de s'implanter dans les habitudes de consommation des Congolais. Légère, blonde et inimitable, elle démontre pour la deuxième fois une qualité reconnue et confirmée.

Monde Sélection, fondé en 1961, a pour mission de faire tester par des jurys professionnels des produits de consommation en vue de leur octroyer une distinction de qualité bronze, argent, or ou grand or. Ce label de qualité offre de nombreux avantages tant pour le consommateur que pour le producteur.

Institut International des Sélections de la Qualité, Monde Sélection a développé depuis plus de 50 ans une expertise unique pour connaître, tester et analyser des produits venant du monde entier et ce en vue de leur octroyer un label de qualité de renommée internationale. En totalité, pas moins de 3 160 produits, venant de plus de 82 pays différents sont testés chaque année.

Le Groupe Castel est présent au Congo à travers BRALICO (Brasserie et Limonaderies du Congo) agrandissant encore plus son rayon d'action et son leadership en Afrique et dans le monde.

BRALICO a démarré la commercialisation de ses produits en décembre 2013. Cette impulsion donnée récemment par le Groupe Castel lui permet d'élargir sa gamme de produit pour devenir un acteur majeur de la filière bière au Congo. STARK fait partie des produits aujourd'hui commercialisés par la BRALICO dont notamment BLACK NZOKO, CASTEL BEER, DOPPEL MUNICH, 33 EXPORT et d'autres originalités prochainement...

## Que la fête soit belle avec Stärk !

En Afrique Francophone, le groupe Castel est le leader de la fabrication et la commercialisation de bières et de boissons gazeuses. Présent dans 25 pays avec 95 brasseries, le groupe Castel emploie directement 35 000 personnes en Afrique.

Le Groupe Castel possède les marques prestigieuses internationales telles que : Castel Beer, 33 Export, Beaufort Lager, Flag, Pelforth, Doppel Munich et de nombreuses marques locales telles que Cuca, Regab, mocaf, Nkoyi etc...

Castel c'est aussi une histoire de famille, jalonnée de belles réussites puisque sous l'impulsion de son Président Fondateur Pierre Castel, le groupe est progressivement devenu N°1 mondial des vins français ; N°2 en bières et boissons gazeuses en Afrique ; N°3 mondial des vins. Après avoir développé un savoir-faire et une expertise uniques dans tous les métiers de la filière, Castel

maîtrise aujourd'hui la qualité de ses produits à chaque étape de leur élaboration.

Castel est un groupe industriel français créé en 1949 à Bordeaux par neuf frères et sœurs. Depuis plus de soixante ans, Castel consacre toute son expertise et son énergie au rayonnement du vin français à travers le monde et au développement des bières et boissons gazeuses en Afrique.



## CAN 2019

# Deux ans après, le Congo se retrouve face à la RDC

**Ce samedi 10 juin 2017, le Congo entame les éliminatoires de la CAN 2019 en allant défier la RDC au Stade des martyrs à Kinshasa. En phase finale de la CAN comme en éliminatoires de la Coupe du monde et de la CAN, les duels entre le Congo et son voisin la République démocratique du Congo ont toujours donné lieu à deux rudes empoignades. En chiffres et en lettres, l'historique de ces confrontations directes.**

Lors de sa première participation en CAN en 1968 à Asmara, le Congo est opposé à l'ex-Zaïre qui gagne sur le score de 3 buts à 0 grâce à Muwawa et Kabamba (2 buts). A la fin du tournoi, le Congo-Kinshasa remporte la trophée. La deuxième confrontation entre les deux équipes en CAN a eu lieu le 27 février 1972 à Douala. Ce jour là, malgré une interruption de trente minutes due à une panne d'électricité, le Congo s'incline 2 buts à 0 devant les Léopards grâce à deux buts de Ntumba « Pouce ». Au final, c'est pourtant le Congo qui va tenir le graal.

La 3e confrontation a lieu le 5 mars 1974, les Diables rouges gagnent sur le score de 2 buts à 1 grâce à Mbono « Le Sorcier » (70e) et Minga Noel « Pépé » qui ont répondu au but de Mayanga « Adelar » inscrit à la 25e minute. A l'issue de la compétition, le Zaïre s'approprie sa deuxième CAN. Récemment, lors de la CAN 2015 en Guinée équatoriale, le Congo s'est incliné sur le score de 2 buts à 4 après avoir mené pourtant au score 2 buts à 0. En phase finale de la CAN, la RDC totalise trois victoires contre une pour le Congo.

En éliminatoires de la CAN et du Mondial, les joutes entre les deux équipes sont

cependant plus indécises et se soldent souvent par un spectacle où le football offensif a toujours été au rendez-vous. Ainsi, lors des éliminatoires de la 12e CAN 1980 au Nigeria, le Congo et le Zaïre s'affrontent le 8 avril 1979 au stade de la Révolution. Les Diables Rouges battent les Léopards sur le score de 4 buts à 2. Mais trop tendres mentalement et psychologiquement, les Congolais s'inclinent deux semaines plus tard, le 15 avril au Stade du 20 mai sur le score de 4 buts à 1. Nkoubou, le gardien, les défenseurs Okouo-Akaba, Dengaky, Mounoundzi, les milieux de terrain Mbama-Nkounkou, Ntsélan-Tsiéné, Ndomba et les attaquants, Bahamboula-Mbemba, Lingongo et Lakou disent adieu à la CAN. Six ans après, lors des éliminatoires de la CAN 1986, le 31 mars 1985, le Congo s'incline sur son terrain sur le score de 5 buts à 2 à Brazzaville avant d'aller contraindre le Zaïre à un nul blanc de 0-0 dans un stade du 20 mai pétrifié et médusé. Nkoukou Mapro, le gardien, mais aussi Kouvouama Nis, Mouyabi Chaleur, Ndomba Gémouère, Mbama-Nkounkou, N'Kouka Mathins, N'Gouette n'ont pu renverser la vapeur en dépit de leur remarquable prestation. Lors de la coupe du monde 1998 en France, logé dans le groupe 3, le 6 janvier 1997, le Congo contraint la République démocratique du Congo sur le score nul d'un but avec un filet de Bongo Christ qui a scoré à la 5e minute. Lors du match retour, le 8 Juin 1987, sur un pénalty converti par Macchembé Younga Moughani, le Zaïre s'incline au Stade Casimir M'vouléa de Pointe-Noire.

Lors des éliminatoires de la coupe du



Les Diables rouges cuvée 2017 ont à cœur d'imiter les héros de Yaoundé 72 vainqueurs de la 8e CAN au Cameroun  
crédit photo «DR»

monde 2002 en Corée du Sud et au Japon, la RDC bat le Congo 2 buts à 0 à Kinshasa avant de le contraindre à un nul d'un but partout au match retour.

Entre-temps, les deux équipes se sont aussi rencontrées lors des 3e Jeux d'Afrique centrale en 1987 à Brazzaville où elles se sont séparées sur le score nul vierge de 0 but partout.

Lors de la première édition du championnat d'Afrique des Nations (CHAN) en 2009 en Côte d'Ivoire, réservé aux joueurs locaux, la République démocratique du Congo, futur vainqueur de l'édition a battu et éliminé le Congo 3 buts à 0 à Kinshasa le 17 mai 2008 et 1 but à 2 à Brazzaville.

Pour la 3e édition du CHAN 2014 en

Afrique du Sud, les Congolais prennent leur revanche sur les joueurs de la RDC. Après une défaite de 1 but à 2 à Kinshasa, ils battent les Congolais de la République démocratique du Congo 1 but à 0 à Dolisie. Mais la RDC va rejoindre le Congo après avoir gagné le match de barrage contre le Cameroun.

Même si la balance penche légèrement du côté de la RDC dans leurs confrontations directes, le Congo a intérêt à bien négocier ce premier déplacement à Kinshasa pour pouvoir entrevoir avec optimisme son avenir lors des éliminatoires qui s'annoncent difficiles avec les autres adversaires que sont le Zimbabwe et le Liberia.

**Hervé Brice Mampouya**

## CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE NZANGO

# L'édition 2017 est couplée à la première Coupe de la ville de Pointe-Noire

**La Ligue départementale de nzango de Pointe-Noire a lancé, le week-end dernier au Complexe sportif de Pointe-Noire, la troisième édition du championnat départemental d'élite couplée à la première édition de la Coupe de la ville océane, édition 2017. Au total 23 équipes de nzango sont en lice de cette édition en vue de détrôner les femmes déléguées, championnes en titre et 24 équipes engagées pour ladite coupe.**

Cette compétition à double enjeu est un grand rendez-vous sportif pour les femmes du département de Pointe-Noire qui s'étaient levées il y a près de 10ans pour s'offrir une discipline sportive réservée aux femmes et aujourd'hui c'est chose faite. En effet, d'autres matches se joueront avec double enjeu c'est-à-dire que les rencontres seront comptées à la fois pour le championnat départemental et la coupe de la ville. Il y aura les trois points pour le championnat et la qualification pour la Coupe de la ville.

S'adressant aux équipes engagées, le président de la ligue a ajouté que celle-ci va s'atteler à la bonne organisation des compéti-



Une mobilisation au tour du nzango à Pointe-Noire «adiac»

tions. « Avec ce lancement, nous allons prouver notre capacité de mobilisation et d'organisation. Organiser tout ce qui est possible au niveau des licences et de la catégorisation de nos athlètes et à la fin récompenser les meilleurs », a-t-il indiqué. Revenant sur l'organisation du championnat, Jean-Camille Djimbi a souligné que le nombre des équipes participantes rend le championnat très lourd avec un volume de matches très élevé notamment

avec au minimum 22 matches par jour et 25 au maximum. Soulignons que l'équipe d'ILOGS qui s'est ajoutée aux 23 engagées au championnat ne participera qu'à la Coupe de la ville de Pointe-Noire.

Par ailleurs, a-t-il ajouté, à partir de la deuxième semaine, la compétition se déportera au Lycée Victor Augagneur ou au lycée technique, Poaty Bernard. « Nous demandons à ce que les équipes aient l'esprit sportif et

qu'elles mettent en pratique le fair-play ».

Le président de la ligue de nzango de Pointe-Noire s'est aussi dit très honoré de la présence de la présidente de la fédération de nzango, Aminata Sophie Valérie Ella Cissé, à la cérémonie d'ouverture de son premier championnat départemental de son mandat et content de recevoir les licences attendues depuis le début de la saison sportive. « Elle nous a exhortés à travailler davantage

avant d'avouer qu'au départ elle n'avait pas confiance en nous mais, après avoir vécu ce grand moment du lancement de la compétition à Pointe-Noire, elle a indiqué qu'elle compte sur la ligue de Brazzaville et de Pointe-Noire et nous engageons de ne pas briser cette confiance», a-t-il souligné. Notons qu'en match d'ouverture, l'équipe Zanaga nzango s'est imposée face à USPI, 44 pieds à 39. La présidente de cette équipe, Olga Nkama-Mbou s'est réjouie de la prestation de ses joueuses en ces termes : « Nous sommes très contentes parce que notre équipe a eu l'honneur de jouer le match d'ouverture du championnat et nous l'avons gagné par une différence de 5 pieds. C'est un bon message pour la suite du championnat y compris la Coupe de la ville mais, pour y arriver, j'appelle mes joueuses à garder ce même engouement ». La cérémonie d'ouverture a été patronnée par le directeur de cabinet du préfet de Pointe-Noire, Jean Louis Banthoud.

**Charlem Léa Legnoki**

## 60° ANNIVERSAIRE DU TRAITÉ DE ROME

## Le film de Fatih Akin clôture le mois de l'Europe

Lancé en mai au cours d'une cérémonie, le mois de l'Europe s'est clôturé le 3 juin par la projection d'un film de Fatih Akin, intitulé, « De l'autre côté », un allemand né de parents Turcs.

Le film « De l'autre côté » a été projeté à l'Institut Français, lors d'une conférence animée par Christophe Figuéro. Il traite des difficultés rencontrées par la communauté turque en Allemagne, sur le problème de l'identité d'un pays et d'une culture confrontée à des valeurs européennes. Il y a Nejat, professeur d'université, et Ali, jeune activiste fuyant son pays ; deux personnages centraux d'une mosaïque de destins qui se croisent.

Nejat, culpabilisant de par sa réussite alors que ses compatriotes souffrent, décide de rentrer au pays et de se changer en sauveur. Il va se mettre à la recherche de Ali, fille d'une prostituée que son père a maladroitement tuée. Dès lors, s'enchaînent les rencontres hasardeuses, les prises de position politique et culturelle, clamant haut et fort la diversité. Pas grand-chose, une sorte de salut quand Nejat se retrouve seul face à la mer.

Nejat est une sorte de mort vivant, il se sent coupable de réussir. Durant tout le film, il se remet sans cesse en question, tire la gueule, crie scandale. A la fois fausse et sans queue ni tête, la posture adoptée par le personnage central vis-à-vis de son

entourage frôle tout simplement le ridicule. Le pire, c'est que de celle-ci découle une approche pauvre et stéréotypée de la communauté turque : des putes, des problèmes de sexes, d'argent, etc.

## Les lauréats du concours

## « Partenariat UE-Afrique 2017 »

Le 5 avril dernier, au cours d'un point de presse, l'ambassadeur de l'Union européenne au Congo, Saskia De Lang lançait officiellement le concours dénommé, « Jeunes ambassadeurs du partenariat UE-Afrique 2017 ». Après la phase de présélection puis des entretiens, cinq équipes ont été sélectionnées.

Les représentants de chacun des cinq projets sélectionnés ont dévoilé devant la presse les différentes activités qu'ils comptent mener dans le cadre dudit concours. Il s'agit du collectif de photographes Elili ; Ateliers Sahm ; Ecole africaine de développement ; Espoir et Vie et MK Comedy.

Le premier projet de réaliser une trentaine de clichés sur les réalisations menées par l'Union européenne au Congo. Cette rétrospective sera essentiellement abordée sous l'angle des bénéficiaires durant leurs activi-



La délégation de l'UE posant avec les lauréats (DR)

tés, accompagnée de petits témoignages. Les ateliers Sahm présenteront un spectacle mêlant slam, performance artistique, et peinture. La mise en scène se présentera sous forme de trois séquences entrecoupées de projections vidéo mettant en avant les témoignages et points de vue de citoyens recueillis dans la rue sur le partenariat UE Afrique. Thème abordé : le développement humain sous l'angle de l'immigration clandestine.

L'Ecole africaine de développement, une école de formation pro-

fessionnelle constituée de 9 jeunes (garçons et filles). Des apprentis cinéastes iront à la rencontre de leurs pairs, 5 jeunes congolais qui se sont lancés dans l'aventure de la création d'entreprises.

Ces apprentis réalisateurs vont se livrer à un travail spécifique d'investigation sur des questions liées à l'entrepreneuriat juvénile, au partenariat UE-Afrique via la formation qu'ils ont reçue etc. Le concours jeunes ambassadeurs du partenariat UE-Afrique a été lancé le 5 avril auprès de tous les jeunes qui s'inté-

ressent aux relations entre l'Union européenne et l'Afrique, et qui souhaitent s'impliquer dans un projet valorisant ces relations.

Ce concours a été organisé dans le contexte du 60e anniversaire du Traité de Rome, du 30e anniversaire du programme Erasmus et de la tenue du 5e sommet Union européenne-Afrique prévu au mois de novembre à Abidjan, en Côte d'Ivoire pour faire participer les jeunes aux différents thèmes qui seront débattus lors de ce sommet.

Yvette Reine Nzaba

## PADE II

## La note conceptuelle validée par la Banque mondiale

Le conseil d'administration de la Banque mondiale (BM) a approuvé la note conceptuelle de la deuxième phase du projet d'appui à la diversification de l'économie (Pade), dont la clôture de la première étape, interviendra en mois de décembre prochain.

Contrairement au Pade I qui était financé à parts égales (50%) par le Congo et la BM, ce futur projet dont le coût global est estimé à 34.778.250.000 FCFA, bénéficiera de la participation de la BM à hauteur de 63%, 24% du Congo et 13% des autres partenaires tels l'Agence française de développement et la Banque des Etats de l'Afrique centrale.

Opérationnel en début 2018, après l'accord de financement entre le Congo et la BM, le Pade II aura pour objectif de promouvoir la compétitivité des PME/TPE dans les secteurs de l'agro-industrie, du tourisme-artisanat puis du transport et logistique.

A six mois de la clôture, le Pade I a soutenu 412 PME soit un taux de réalisation de 137%. Grâce au Fonds d'appui à coûts partagés, son unité opérationnelle, 25% de ses structures ayant adressé leurs demandes d'appui ont été éligibles sur plus de 1200 demandes. Pour améliorer le climat des affaires, le Pade a proposé la suppression de 65 procédures sur 85 prévues en vue de réduire de façon significative les délais et coûts relatifs aux indicateurs du Doing business.

Lopelle Mboussa Gassia

## CAN 2019

## Préparation studieuse à Lisses en vue du match RDC-Congo

Depuis le vendredi 26 mai, une vingtaine de Diables rouges s'entraînent pour préparer le match RDC-Congo du 10 juin, comptant pour la 1<sup>re</sup> journée des éliminatoires de la CAN 2019.

Tous ne seront probablement pas sur la liste définitive de Sébastien Migné, mais tous ont livré, durant une semaine, un travail intense et appliqué.

Cela aurait dû être fait au lendemain de la CAN 2015. Ironie du sort, c'est Sébastien Migné, l'ancien adjoint de Claude Le Roy, qui réalise ce que l'actuel sélectionneur du Togo n'a

pas su, ou voulu, faire : régénérer un groupe qui souffrait, depuis de longs mois, d'un manque de concurrence interne.

Ils sont jeunes, doivent encore progresser et s'affirmer, mais les Andzouana, Mayembo, Loumingou, Binguila toquent à la porte. S'ils ont encore leur place, tant qu'ils demeurent compétitifs, les « cadres » Oniangué, Doré, Bifouma ou N'Ganga devront se battre pour garder leur place. Comme dans toutes les équipes de football qui fonctionnent bien. Plus que la garantie d'un résultat, que l'on espère toutefois, à Kinshasa, le 10 juin prochain, c'est

l'enseignement de ce stage de Lisses : La relève pousse du côté de la diaspora. Nul ne doute que, lorsqu'il sera à nouveau effectif, le CNFF fournira également de futurs Diables rouges, comme en témoignent les entraînements remarquables des Mabiala, Avounou ou Ganvoula.

Avec les meilleurs joueurs, qu'ils soient professionnels, locaux, jeunes ou « anciens », il faut continuer à faire travailler ce groupe, avec comme mots d'ordre : discipline, implication et patience. Car on ne rattrapera pas le retard engrangé d'un coup de baguette magique.

Camille Delourme

## TCHAD

## Lancement d'une « opération brûle béret Onu »

Les ex-Casques bleus tchadiens de retour de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma), ont lancé une « opération brûle béret Onu » le 7 juin 2017 sur l'ensemble du territoire national, selon un communiqué.

« Cette opération brûle béret Onu est menée en guise de protestation au non-paiement de nos droits. Elle est l'expression de la douleur, du gémissement du militaire tchadien dont la Première dame Hinda Déby Itno, dans son poème élogieux, a vanté les mérites pour son action contre les djihadistes à Tigargar au Mali en 2013. Ce militaire, qui a hissé le drapeau tchadien et a imprimé une bonne

image du pays à l'extérieur, revendique ses droits sans se faire entendre depuis 2015 », précise le texte.

Selon les soldats tchadiens, ils ignorent la destination que prennent leurs émoluments, contrairement aux Casques bleus des autres contingents (ivoiriens, guinéens, sénégalais, cambodgiens, etc.) présents au nord du Mali qui perçoivent sur le terrain leurs primes de risques, primes de chaleur et leurs salaires mensuels versés directement dans leurs comptes bancaires.

« A travers "l'opération brûle béret Onu" du 7 juin 2017, nous avons décidé de brûler toutes les dotations en matériel de l'ONU pour porter à la connaissance de l'opinion nationale et internationale que nous sommes dans le désarroi

le plus total », insistent-ils.

Par ailleurs, ils dénoncent le mutisme de l'ONU dans ce « traitement de mauvaise foi » dont ils sont victimes de la part de leur gouvernement, et s'interrogent si le militaire tchadien aura cette fierté de servir avec abnégation, dévouement et courage prochainement dans une mission onusienne.

« Nous demandons à cet effet aux plus hautes autorités le versement de nos droits et la libération de nos camarades arrêtés et détenus lors de notre dernier regroupement devant la Direction générale des instances militaires (DGIM). Car ce n'est pas parce que l'on dispose d'un gros marteau que tout problème doit être considéré comme un clou », conclut le communiqué.

Noël Ndong

## DROITS HUMAINS

## Des ONG demandent la libération de Noël Mienanzambi Boyi

Au cours d'une conférence de presse organisée le 6 juin à Brazzaville les Organisations de la société civile œuvrant pour la promotion et la défense des droits humains ont demandé la libération du président de l'association pour la culture de paix et la non-violence, Noël Mienanzambi Boyi arrêté le 21 janvier à kinkala et gardé jusqu'à ce jour, selon elles, à la direction générale de la surveillance du territoire (Dgst). À en croire ses ONG, le délai de garde à vue de Minan Zambi est largement dépassé.

Loamba Moké, Joe Washington Ebina, Trésor Nzila, principaux conférenciers, ont indiqué que le chef d'accusation n'a pas été clairement notifié à l'intéressé lors de son arrestation. On lui reproche, ont-ils dit, d'être « un porteur de valise, passeur des vivres, des messages et pourvoyeur des médicaments au pasteur Ntoumi ».

Roger Ngombé